

**Rapport de consultation**

---

**Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement  
technique à Saint-Thomas**

*Version finale*

*Septembre 2003*

**Rapport de consultation** - 05-11658

---

## **Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas**

*Version finale*

*Septembre 2003*

CE RAPPORT A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR LE PERSONNEL DU SERVICE-  
CONSEIL COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES DE TECSULT  
ET TRANSMIS À DÉPÔT RIVE-NORD LE 4 SEPTEMBRE 2003.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	page
1 INTRODUCTION.....	1
2 ANALYSE SOMMAIRE DU CONTEXTE .....	2
3 ÉTUDE DE PERCEPTION.....	5
3.1 Objectif de l'étude de perception.....	5
3.2 Méthodologie.....	5
3.2.1 Approche méthodologique.....	5
3.2.2 Représentativité .....	7
3.3 Synthèse des perceptions.....	8
3.3.1 Faits saillants de l'étude de perception.....	8
3.3.2 Connaissance du projet et du promoteur.....	10
3.3.3 Enjeux.....	11
3.3.4 Impacts appréhendés .....	14
3.3.5 Information et consultation.....	20
3.3.6 Principales suggestions et attentes .....	22
4 SUIVI DES PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES .....	25
4.1 Présentation de l'étude de perception.....	25
4.2 Bonification du projet.....	25
4.3 Programme d'information et de consultation proposé.....	33
5 CONCLUSION .....	35

### Liste des annexes

- Annexe A – Activités d'information et de consultation 1999 à 2003
- Annexe B – Analyse de presse
- Annexe C – Guide d'entrevue
- Annexe D – Lettres d'invitation et de remerciement
- Annexe E – Bilan de la participation

## 1 INTRODUCTION

Informer et consulter les citoyens lors de la réalisation de projets d'envergure constitue de plus en plus une exigence de la part des organismes gouvernementaux et de la population concernée. Le Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas ne fait pas exception à la règle. Au cours des dernières années, le Projet a fait l'objet de bon nombre de discussions et commentaires de la part de différents groupes du milieu : municipalités, MRC, riverains, groupes environnementaux et citoyens. La connaissance de leur perception à l'égard du Projet est essentielle afin de pouvoir tenir compte de leurs attentes et préoccupations en vue de minimiser les impacts appréhendés et de rassurer la population face à leurs appréhensions.

Le présent rapport de consultation recense les principales préoccupations et attentes exprimées par le milieu ainsi que les différentes solutions que le promoteur propose de mettre en œuvre pour en tenir compte. Il comprend trois volets :

- 1) l'analyse sommaire du contexte – identification des démarches aux chapitres des communications et de la consultation liées, directement ou indirectement, au projet de Dépôt Rive-Nord, et ce, pour la période antérieure à l'étude d'impact ;
- 2) les résultats d'une étude de perception ;
- 3) le suivi des préoccupations et attentes – mesures prises par le promoteur pour tenir compte des préoccupations exprimées dans l'étude de perception.

## 2 ANALYSE SOMMAIRE DU CONTEXTE

L'Avis de projet en vue de l'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas a été soumis au ministère de l'Environnement du Québec en avril 2002. Toutefois, le projet est connu et fait l'objet de discussions dans la région depuis plusieurs années. La société Dépôt Rive-Nord a présenté son projet à divers groupes et organismes, tandis que les médias locaux faisaient écho aux discussions qui avaient lieu. Le chapitre qui suit résume les activités de communication liées au projet, ainsi que la revue de presse, au cours de la période s'échelonnant de 1994 à 2003. Cette revue permet de mieux en comprendre l'historique ainsi que le contexte dans lequel s'insère l'étude de perception et le projet tout entier.

### Activités d'information et de consultation – 1999-2003

Le Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas a fait l'objet de discussions publiques dans le cadre de quatre démarches dont trois y étaient directement liées.

- En 1999, Dépôt Rive-Nord prenait l'initiative de former un comité de suivi, mieux connu sous le nom de Table de concertation COSE Lanaudière. Ce comité est demeuré actif jusqu'en 2001. Ses travaux ont donné lieu à la diffusion d'information et à des discussions tant sur la gestion du site actuel que sur le projet d'aménagement proposé par l'entreprise.
- Le projet a fait l'objet de présentations publiques lors des négociations visant à conclure les ententes de partenariat avec la municipalité de Saint-Thomas et la MRC de Joliette.
- Des discussions sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement ont également eu lieu dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de D'Autray, entre autres lors des assemblées publiques d'information organisées par ces dernières.
- Enfin, la MRC de Joliette a proposé une modification à son schéma d'aménagement pour permettre la réalisation du Projet et a, par la suite, déposé une demande en vue d'exclure les terrains visés aux restrictions imposées par le zonage agricole. La MRC de Joliette et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ont tenu des consultations publiques sur cette dernière demande.

Le tableau de l'Annexe A décrit chacune de ces activités et indique si elles ont donné lieu à une couverture médiatique sur le plan régional.

### Analyse de presse

TECSULT a réalisé une analyse de presse couvrant la période de 1994 à février 2003. Nous retrouvons ci-dessous les principaux faits saillants qui s'en dégagent. L'analyse détaillée est jointe à l'Annexe B.

Quelque 230 articles ont été analysés. Nous observons que le débat entourant le projet est essentiellement limité à la région. Deux hebdomadaires, L'Expression de Lanaudière et L'Action, en font le suivi de façon soutenue. Les temps forts de la couverture médiatique ont été le printemps 1999, au moment où la MRC de Joliette s'apprêtait à octroyer un contrat de 20 ans à Dépôt Rive-Nord pour l'enfouissement des déchets générés sur son territoire, et à l'automne 2001, quand cette même MRC acceptait de modifier son schéma d'aménagement pour permettre l'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique sur le site de Saint-Thomas.

Cinq groupes ont exprimé cinq points de vue différents au cours de ces temps forts.

- La MRC de Joliette donne son appui à Dépôt Rive-Nord. D'une part, elle manifeste sa confiance à l'égard de l'entreprise quant à sa capacité d'exploiter le site d'enfouissement en conformité avec la réglementation. D'autre part, elle fait valoir les avantages du Projet et de l'entente : soit l'accès à un site d'une capacité suffisante pour enfouir les déchets au cours des prochaines années, les économies réalisées grâce à une entente à long terme et les redevances qui lui seront versées par Dépôt Rive-Nord.
- Certaines municipalités s'inscrivent en désaccord avec le projet. Il s'agit des municipalités de Lanoraie et de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Ces dernières se disent plus vulnérables à la contamination de l'eau puisqu'elles se situent sur le bassin versant du site. Elles sont aussi plus susceptibles d'être incommodées par des odeurs désagréables puisqu'elles sont situées dans l'axe des vents dominants.
- Un certain nombre de citoyens, notamment des résidents de Saint-Thomas et des riverains, s'objectent au projet en soulignant le problème des odeurs et l'impact de la circulation des

camions. Les risques de contamination de l'eau font également partie de leurs préoccupations.

- Quant aux groupes environnementaux, ils situent le projet dans le contexte plus global de la gestion des matières résiduelles. Selon eux, le choix d'un site d'enfouissement est prématuré. Ils sont critiques à l'égard de la MRC et des façons de faire de Dépôt Rive-Nord. Ils questionnent également la création d'un mégasite, la méthode proposée, l'importation de déchets et la situation de monopole dans laquelle se retrouve Dépôt Rive-Nord relativement à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.
- Les employés de Dépôt Rive-Nord font état de leurs inquiétudes quant à leur emploi si le projet ne se réalise pas.

Cette analyse sommaire du contexte nous amène à dégager deux éléments principaux. Premièrement, sur le plan de l'information et de la consultation, outre la Table de concertation COSE Lanaudière, les représentants municipaux constituent le premier public de Dépôt Rive-Nord. Deuxièmement, la population a reçu les informations concernant le Projet essentiellement par l'entremise des médias. Ainsi, celle-ci ne bénéficie pas d'une information de première main. Sa connaissance du projet est assujettie aux opinions et aux positions prises par les principaux acteurs – élus municipaux, groupes environnementaux et opposants présentées dans les médias locaux.



### **3 ÉTUDE DE PERCEPTION**

L'étude de perception s'inscrit dans le cadre de l'étude d'impact du *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas*. Elle est réalisée en conformité avec le chapitre 4 de la Directive ministérielle émise par le ministère de l'Environnement du Québec en septembre 2002. Sur le plan de la gestion, les impacts réels et perçus ont une égale importance et doivent être identifiés et pris en compte dans la conception même du projet. Cette étude s'avère donc un moyen permettant d'évaluer les impacts perçus du projet.

Cette section comprend trois volets :

- objectif de l'étude de perception ;
- méthodologie ;
- synthèse des perceptions.

#### **3.1 Objectif de l'étude de perception**

L'étude de perception vise d'abord à définir les préoccupations et attentes de la population concernée par le projet. Par ailleurs, ce portrait d'ensemble constitue un outil stratégique inestimable des points de vue de la planification et de la gestion. Il permet notamment de grandement améliorer l'étude d'impact, en s'assurant d'un maximum de pertinence. De plus, il favorise l'atteinte d'une efficacité accrue au moment de l'élaboration de la démarche d'information et de consultation.

#### **3.2 Méthodologie**

##### **3.2.1 Approche méthodologique**

Par définition, une étude de perception donne un portrait essentiellement qualitatif plutôt que quantitatif. Il s'agit de définir la diversité des opinions à l'égard d'un projet ou d'une situation donnée, selon les différents groupes concernés. Pour garantir la validité et la qualité de l'étude de perception, il est nécessaire de faire en sorte que les opinions exprimées soient le moins

possible influencées par la structure même de l'entrevue ou par les interventions de l'intervieweur.

L'étude est basée sur des entrevues individuelles, d'une durée approximative d'une heure 30 minutes à deux heures chacune, réalisées auprès de 25 personnes. Les entrevues ont été menées à l'aide d'un guide identique pour tous les participants (voir Annexe C). Les questions étaient neutres et ouvertes. Elles couvraient cinq grands thèmes :

- la connaissance du projet ;
- la connaissance du promoteur ;
- la perception à l'égard projet ;
- les enjeux et impacts appréhendés ;
- l'information et la consultation.

Nous avons eu recours à la logistique de réalisation suivante. Toutes les personnes identifiées au départ ont d'abord reçu une lettre du promoteur sollicitant leur participation (voir Annexe D). Ensuite, nous avons communiqué par téléphone avec chacune d'elles pour leur expliquer la démarche et demander leur collaboration. Le calendrier d'entrevues a ensuite été élaboré. Les entrevues ont été réalisées par trois conseillers en communication durant la période s'échelonnant du 3 avril au 13 mai 2003. Une fois les entrevues terminées, une lettre de remerciement a été postée à l'attention de chacun des participants (voir Annexe D).

Tout au long du processus, les intervieweurs de Tecsuit ont tenu compte de deux principes directeurs : la neutralité et la confidentialité. Ils ont adopté une attitude d'ouverture et se sont limités à un rôle de facilitateur. Ils ont également rassuré les participants quant à la confidentialité des propos tenus lors de l'entrevue. Il s'agissait de faire en sorte que chacun puisse s'exprimer librement et fasse part de l'ensemble de ses préoccupations, craintes et attentes à l'égard au projet.

De plus, par souci d'ouverture et de souplesse, nous avons invité les participants à répondre à chacune des questions du guide d'entrevue tout en leur donnant la possibilité de faire valoir leur point de vue pour tout autre sujet de préoccupation. Nous cherchions ainsi à favoriser les

échanges dans une atmosphère de libre expression. Toutefois, dans un souci de synthèse et pour faciliter la compréhension, le rapport regroupe tous les commentaires portant sur un même thème.

Soulignons que le rapport d'étude ne fait que colliger les commentaires recueillis au cours des entrevues, sans interprétation. Par ailleurs, deux autres éléments sont importants à considérer sur le plan méthodologique. D'une part, aucune distinction n'a été faite entre les perceptions du participant relativement aux différents sujets abordés et celles qu'il attribuait à une perception générale. D'autre part, il n'y pas eu d'analyse statistique des commentaires, ni de pondération des propos pour tenir compte de la fonction du participant, élu ou citoyen.

### 3.2.2 Représentativité

#### Choix de l'échantillon

Pour obtenir l'opinion de l'ensemble des groupes concernés, il est nécessaire de rejoindre un nombre suffisant de personnes. La représentativité et la valeur de l'étude sont tributaires du nombre et de la diversité des personnes interviewées, chacune exprimant un point de vue différent selon sa provenance géographique, sa fonction et son domaine d'intérêt. Ainsi, les participants à l'étude font partie de l'une ou l'autre des six grandes catégories suivantes :

- les élus des municipalités et des MRC ;
- les administrateurs des municipalités et des MRC ;
- les administrateurs des organismes publics régionaux et provinciaux ;
- les acteurs socioéconomiques ;
- les groupes environnementaux;
- les riverains ;
- les citoyens de la région.

Au total, l'échantillon de départ comprenait 39 personnes choisies par Tecsalt et le promoteur, lesquelles étaient réparties dans 11 municipalités, soit des municipalités directement

concernées par le projet et des municipalités plus éloignées. Il s'agit d'un échantillon relativement important pour ce type d'étude.

#### Participants à l'étude

Vingt-cinq (25) personnes sur un total de trente-neuf (39) ont accepté de participer à l'étude, ce qui représente un taux de participation de 64 %. Parmi les raisons invoquées pour ne pas participer à l'étude, nous retrouvons : conflit d'intérêts (2), refus pour diverses raisons (2), trop tard dans le processus (1), non disponibilité (1), abstention sans commentaires (1) et sans réponse (7). Le taux élevé de participation assure la validité de l'étude de perception sur le plan de la représentativité.

### BILAN SOMMAIRE DE PARTICIPATION

(voir bilan détaillé à l'Annexe E)

Participation	Sollicités	Rencontrés
Municipalités et MRC (élus)	6	4
Administration publique municipale	6	5
Administration publique régionale et provinciale	4	2
Acteurs socioéconomiques	9	8
Groupes environnementaux	4	2
Riverains	5	3
Citoyens de la région	5	1
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>25</b>

### 3.3 Synthèse des perceptions

#### 3.3.1 Faits saillants de l'étude de perception

Les faits saillants font état de la convergence de certains propos ou commentaires exprimés au cours des entrevues. Il ne s'agit pas d'une compilation statistique mais bien d'opinions ou de perceptions partagées par la plupart des participants. Les faits saillants donnent un bon aperçu du contexte général dans lequel s'inscrit le Projet.

### Commentaires généraux

- Dans tous les cas, les intervieweurs ont reçu un bon accueil. Les entrevues, d'une durée quelquefois supérieure au temps prévu d'une heure 30 minutes à deux heures, se sont déroulées dans un climat serein.
- Il existe, chez les participants, une reconnaissance généralisée de la nécessité de gérer les déchets et, par conséquent, de trouver une solution acceptable. La recherche de solutions fait partie intégrante d'une réflexion sur les grands enjeux sociétaux en matière de gestion de matières résiduelles. Le recyclage doit de plus en plus occuper une place prépondérante, l'enfouissement ne devant pas constituer un obstacle à l'atteinte de l'objectif de 65 % du Plan d'Action québécois sur la gestion des matières résiduelles.

### Commentaires sur le projet

- Le projet a été présenté et fait l'objet de discussions principalement dans le cadre de diverses consultations réalisées par les autorités publiques. Ces consultations se sont souvent déroulées de façon parallèle et ont engendré un certain niveau de confusion et d'incohérence.
- Les enjeux sociopolitiques occupent une place importante et peut-être même déterminante du point de vue de la gestion de ce dossier.
- La cellule d'enfouissement technique est souvent perçue comme un élément fort du Projet, étant sécuritaire et conforme aux normes environnementales les plus sévères. Plusieurs répondants croient qu'elle constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle.
- La plupart des participants soulignent que la perception à l'égard du projet est influencée par l'historique des activités sur le site actuel et par le style de gestion du promoteur.
- Il semble que les participants aient déjà pris position à l'égard du projet et que l'opposition soit organisée. Par ailleurs, les répondants constatent une lacune sur le plan de l'information. Selon eux, l'information est souvent fragmentaire, erronée ou périmée. Ils soulignent que les jugements semblent être influencés par le poids du passé et par une certaine méfiance face au promoteur.

- La principale appréhension exprimée par l'ensemble des participants est l'impact possible du projet sur la qualité de l'eau.

### 3.3.2 Connaissance du projet et du promoteur

#### Connaissance du projet

Tous n'ont pas la même connaissance du projet. De façon générale, les élus, les intervenants concernés et les opposants le connaissent assez bien. Les participants sont conscients qu'ils ont des lacunes en termes d'information, notamment les riverains, les employés et les clients. La plupart des personnes interviewées s'accordent pour dire que plus on s'éloigne du site, moins on connaît le projet.

Les participants rapportent que la population a pris connaissance du projet par différents moyens : rencontres de travail, consultations menées par les autorités publiques (entente de partenariat avec la municipalité de Saint-Thomas et la MRC de Joliette, modification du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette, demande d'exclusion relatif au zonage agricole auprès de la CPTAQ, élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de D'Autray), travaux de la Table de concertation COSE Lanaudière, médias régionaux, tract distribué par la municipalité de Saint-Thomas et pétition contre le projet.

#### Connaissance du promoteur

Selon l'image qu'ont les participants, le promoteur appartient à une famille influente et bien connue dans la région. Il est vu comme une entreprise jouant un rôle actif au sein de la communauté, en accord avec ses responsabilités sociales. L'identifiant surtout comme une entreprise du domaine de la gestion des déchets, les participants considèrent qu'elle est en bonne santé financière et qu'elle représente un important employeur dans la région.

En général, ils reconnaissent son expertise dans ce domaine et soulignent que l'entreprise propose des services intégrés de gestion des matières résiduelles, offre un service de qualité à ses clients, investit en développement technologique et n'a pas reçu d'avis d'infraction du ministère de l'Environnement depuis plusieurs années.

Cependant, plusieurs font état d'une guerre de clans dans la communauté. Leur perception du promoteur est souvent liée à ces conflits et à une image établie en fonction du passé, soit celle d'une famille influente et d'un gestionnaire qui communique peu.

### 3.3.3 Enjeux

Les personnes interviewées sont en général conscientes des grands enjeux liés à la gestion des matières résiduelles, lesquels dépassent le strict cadre du projet de Dépôt Rive-Nord. Leurs propos en font d'ailleurs largement état.

#### Enjeux sociétaux

Enfouir ou recycler les matières résiduelles, constitue les deux pôles d'un enjeu sociétal majeur identifié par les participants. En fait, cet enjeu est abordé de deux façons. D'une part, toute démarche visant à faciliter ou à permettre l'enfouissement est vue comme un obstacle au recyclage. D'autre part, la création de mégasites d'enfouissement leur paraît contradictoire avec l'objectif inscrit dans les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) préparés par les MRC en vue d'atteindre un taux de recyclage de 65 %. Cette perception est fondée, entre autres, sur le fait que les mégasites doivent faire appel à une technologie de pointe coûteuse. Pour que cet investissement soit rentabilisé, les participants sont d'avis qu'il est nécessaire d'enfouir un très grand volume de déchets et que pour obtenir un tel volume, l'importation de déchets devient essentielle. Selon eux, les mégasites contribuent également à maintenir le coût de la gestion des matières résiduelles à un bas niveau, ce qui favorise l'enfouissement au détriment du recyclage. Sur le plan environnemental, les questions soulevées portent également sur l'impact de la concentration des déchets. Vaut-il mieux avoir un mégasite ou plusieurs petits et moyens sites dispersés sur le territoire ? L'accumulation d'un très grand volume de déchets dans un seul site accroît-elle indûment le risque de contamination ?

Les participants s'interrogent également à savoir si le captage et la vente des biogaz constituent un obstacle au compostage. Les biogaz sont générés par la décomposition des matières biodégradables, les mêmes qui sont susceptibles d'entrer dans le processus de compostage. Autrement dit, la question posée est la suivante : encourager la valorisation de biogaz n'équivaut-il pas à réduire la disponibilité de matières premières pour le compostage ?

Un autre enjeu clairement identifié par les participants est celui de la gestion privée par rapport à la gestion publique. Revient-il au secteur public ou au secteur privé de gérer les matières résiduelles ? Aux yeux de certains participants, l'entreprise privée qui se voit confier un service public, comme la gestion des matières résiduelles, se place inévitablement en conflit d'intérêts. Pour eux, il est évident que la recherche de la rentabilité incite les promoteurs à remplir leurs sites d'enfouissement le plus rapidement possible tandis que, dans l'intérêt du public, il serait souhaitable de privilégier le recyclage afin de prolonger la durée de vie de ces sites. Il y a également apparence de conflit sur le plan de la structuration des marchés. Ainsi, certains croient que l'octroi d'un contrat de gestion des matières résiduelles à long terme équivaut à l'établissement de monopoles et à l'élimination de toute concurrence, plaçant ainsi les organismes publics dans une situation où ils sont pris en otage.

Autre enjeu qui a fait l'objet de commentaires : les ententes de partenariat qui contribueraient à placer les municipalités ou les MRC qui en sont les signataires en situation de conflit d'intérêts. Deux questions sont posées : « Ces organismes perdent-ils leur indépendance politique et, du même coup, leur capacité de contrôle ? » et « Ces ententes à long terme, comme les contrats à long terme, n'équivalent-elles pas à l'octroi de monopoles ? »

#### Enjeux juridiques

Des participants signalent que des personnes et organismes ont fait appel de la décision de la CPTAQ d'acquiescer à la demande de la MRC de Joliette pour exclure le terrain visé par le Projet de la zone agricole. Ils rajoutent que la décision du tribunal est déterminante pour la poursuite du projet.

#### Enjeux politiques

Sur le plan politique, les questions soulevées traitent principalement des PGMR et des ententes de partenariat.

On déplore le fait qu'il n'y ait pas eu de concertation entre les MRC de Joliette, de D'Autray et de Montréal au moment d'élaborer les PGMR, quant à leur contenu et à l'échéancier, particulièrement en ce qui a trait au projet d'aménagement d'une cellule technique par Dépôt Rive-Nord.



Un certain nombre de contradictions sont également mises en lumière. D'un côté, on demande aux MRC de faire des plans de gestion intégrée de leurs matières résiduelles et, de l'autre, on semble encourager la multiplication des mégasites. On demande alors à quoi servent les PGMR. Autre question soulevée par les participants: « Les MRC peuvent-elles vraiment encore exercer leur droit de regard – droit de refuser des déchets provenant de l'extérieur de leur territoire – inscrit dans la Loi sur la qualité de l'environnement quand les méga-infrastructures de gestion de déchets exigent, pour être viables, l'enfouissement d'un volume de déchets qui excède celui des MRC dans les municipalités hôtes ? » Certains croient également que les redevances versées aux municipalités dans le cadre des ententes de partenariat placent les municipalités et les MRC signataires en conflit d'intérêts. À leur avis, ces dernières seront portées à prendre pour ligne directrice de ne pas s'objecter aux objectifs du promoteur, à savoir remplir le site d'enfouissement le plus tôt possible.

Toujours en ce qui concerne ces ententes, les participants mentionnent qu'il n'y a pas de consensus politique, que l'on ait signé ou non une entente avec le promoteur. Dans ce contexte, l'appui politique leur semble fragile. On croit qu'il n'est pas équitable qu'il n'y ait pas d'ententes avec les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Lanoraie, ni avec la MRC de D'Autray. On souligne également l'absence de balises pour guider la gestion des fonds octroyés par le promoteur.

Par ailleurs, d'autres mentionnent que l'avènement d'un nouveau gouvernement provincial pourrait entraîner des changements au chapitre des lois et règlements, en particulier en ce qui concerne le Projet de règlement des matières résiduelles. Ils sont d'avis que de tels changements pourraient influencer le projet.

### Enjeux sociaux

Sur le plan social, l'enjeu le plus souvent mentionné par les répondants est la diminution de la qualité de vie des riverains. Pour plusieurs, le risque de contamination de l'eau et les nuisances liées notamment au bruit, au transport et à la présence d'odeurs désagréables constituent autant de facteurs qui pourraient affecter la qualité de vie.

Les répondants cherchent aussi à savoir si la réalisation du projet constitue une garantie pour la région en ce qui a trait à la gestion de matières résiduelles dans le futur. Ils se demandent si l'importation de déchets risque d'entraîner rapidement un manque d'espace pour la région et de réduire indûment la durée de vie du site.

La crédibilité et la confiance constituent également un enjeu important aux yeux des participants. Cet enjeu est décrit comme concernant tant les consultants, les élus et les représentants du ministère de l'Environnement du Québec que le promoteur. Il est étroitement associé à l'ouverture et à la transparence de chaque intervenant.

Les répondants mentionnent également que, s'il y a une opposition au projet, elle sera d'abord politique, laquelle est grandement influencée par l'opinion publique.

#### Enjeux environnementaux et de santé

L'ensemble des enjeux mentionnés en rapport avec l'environnement et la santé peuvent être répartis selon deux catégories : une première catégorie d'enjeux liés à la nature des sols et l'autre, à l'acceptabilité sociale de l'impact des déchets, ceux du passé comme ceux du futur. Selon les participants, trois critères servent à définir cette acceptabilité : les risques de contamination du milieu naturel, les risques pour la santé et les mesures d'atténuation de ces risques. La plupart croit que le suivi environnemental et la mise sur pied d'un comité de vigilance représentent une garantie en matière de respect de l'environnement et constituent un élément de solution à considérer.

#### Enjeux d'affaires

Dépôt Rive-Nord offre des services de gestion des déchets à plusieurs clients municipaux, commerciaux et industriels. La possibilité que le projet puisse être refusé ou que sa réalisation soit retardée au-delà de l'échéance des contrats de service en vigueur préoccupe les clients.

#### 3.3.4 Impacts appréhendés

Les impacts appréhendés ont été regroupés sous dix thèmes principaux et sont présentés en détail. Comme il a déjà été mentionné, aucune distinction n'a été faite entre les impacts réels et

appréhendés. De plus, l'ordre de présentation des impacts reflète, de façon générale, l'importance accordée à chacun d'eux par les participants.

#### Milieu récepteur

Les caractéristiques mêmes du milieu naturel constituent, à plus d'un égard, une source majeure d'inquiétudes pour certains participants : sols sablonneux, proximité de tourbières, milieu hypothéqué par les activités passées et quantité de déchets enfouis. Certains considèrent que plus le volume de déchets est grand, plus vite le milieu atteint son seuil de vulnérabilité. Des répondants évoquent la notion d'impacts cumulatifs, en se demandant si le milieu est encore en mesure d'en prendre davantage. On craint aussi que, advenant une contamination de l'eau, des terres cultivables soient perdues, l'alimentation en eau étant essentielle à l'industrie agricole.

#### Eau

L'impact potentiel sur la qualité de l'eau représente certainement la première et la plus importante préoccupation pour l'ensemble des répondants. Cette importance découle en partie du fait que le secteur est jugé sensible et déjà hypothéqué ainsi que de la méfiance qu'entretiennent certains répondants à l'endroit du promoteur. Elle est aussi liée au caractère vital de cette ressource pour la vie quotidienne et pour l'industrie agricole de la région.

La plupart sont préoccupés par la contamination de la nappe phréatique, des puits artésiens et des puits de surface. Ils mentionnent que certains riverains n'ont pas accès à un aqueduc et que certains puits sont déjà contaminés par des nitrites et nitrates, dans Saint-Thomas entre autres. Comme les résidants doivent compter sur l'eau souterraine pour leur consommation domestique et que les agriculteurs en dépendent pour leur gagne-pain, plusieurs s'inquiètent de la contamination pouvant résulter d'activités tant passées que futures.

Selon certains, cette crainte persiste malgré les contre-expertises réalisées par des spécialistes reconnus confirmant la qualité de l'eau. De plus, des participants interprètent toute activité non expliquée, telle le déplacement des piézomètres, comme une tentative de camoufler la contamination. D'autres signalent que certaines personnes auraient des preuves que l'eau est

contaminée. Il est également mentionné que l'autre versant de la rivière Chaloupe pourrait être contaminé si la cellule technique était mise en place.

Parmi les impacts appréhendés, nous retrouvons également le rabattement de la nappe phréatique, ce qui pourrait entraîner un manque d'eau tant pour les usages domestiques que pour la production agricole. Des participants font remarquer que le promoteur utilise actuellement une grande quantité d'eau et craignent que cette grande consommation assèche les tourbières de Lanoraie. Cette préoccupation est d'autant plus importante que l'on a déjà connu des problèmes quant à la disponibilité d'eau. Certains attribuent cette situation à la sécheresse, d'autres à la grande consommation d'eau du promoteur.

#### Écran d'étanchéité

L'écran d'étanchéité est généralement considéré comme une amélioration comparativement à la situation actuelle.

Toutefois, des répondants demeurent inquiets vis-à-vis de la fiabilité de la technologie. Ils justifient leur scepticisme en signalant que cette technologie est contestée par des spécialistes, vu qu'il est nécessaire de procéder à une excavation en profondeur, en dessous de la nappe phréatique et que les sols sont instables et leur capacité portante, limitée.

La capacité de l'écran à résister aux changements climatiques, aux tremblements de terre de même que sa fiabilité à long terme sont également mis en doute. Par ailleurs, l'écran est vu comme un facteur pouvant nuire au renouvellement de la nappe phréatique et avoir un impact sur l'écoulement des eaux. Certains émettent l'hypothèse que des veines d'eau pourraient être sectionnées, causant le tarissement des puits, tandis que d'autres s'interrogent sur la capacité de l'écran à contenir l'eau de la nappe.

Enfin, on évoque la possibilité qu'une erreur humaine pourrait mener à un bris de l'écran et entraîner une catastrophe. Dans le même ordre d'idée, d'autres participants posent la question suivante : « Est-il possible d'enfouir des déchets sous la nappe phréatique de façon sécuritaire sachant qu'un accident serait fatal et priverait les riverains d'une ressource vitale ? »

### Lixiviat et traitement des eaux

Le fait de collecter et de traiter le lixiviat est vu comme un aspect positif. La question du lixiviat est néanmoins à l'origine de certaines inquiétudes.

On craint que le phénomène de lixiviation ne vienne contaminer l'eau et le sol et que cette contamination puisse atteindre la nappe phréatique. Certains parlent même d'un panache de contamination qui s'écoulerait déjà vers la rivière Saint-Joseph. D'autres mentionnent que si le panache n'est pas important, c'est que le lixiviat est filtré par le sol et qu'une infime partie seulement est détectable dans la rivière, mais qu'en bout de ligne il ne faut pas perdre de vue que ces contaminants sont néanmoins dans l'environnement.

Enfin, certains craignent un problème d'odeur dégagée lors du traitement du lixiviat, selon la technologie utilisée.

### Transport

La majorité des répondants ont mentionné l'impact du passage de camions lourds. Ils évaluent entre 200 et 400 le nombre de camions entrant quotidiennement sur le site, de jour comme de nuit.

La circulation des camions est perçue comme une nuisance à plusieurs égards : achalandage, bruit, vibration, dommage aux routes, impact visuel. Selon des participants, un tel niveau de circulation accroîtra les risques d'accidents, la pollution de l'air et les risques pour la santé, favorisant notamment l'augmentation du niveau de stress, de l'anxiété et de l'insécurité. Certains signalent que les camions constituent une « obsession » visuelle et entraînent une perte de la qualité de vie. Les propos recueillis nous amènent à constater que cet impact préoccupe particulièrement les résidants de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Des participants sont également préoccupés par le fait que les travaux de construction de la cellule technique entraîneront vraisemblablement une augmentation des nuisances.

### Odeurs

La plupart des répondants mentionnent comme impact appréhendé l'émanation d'odeurs nauséabondes entraînant une perte de qualité de vie pour les riverains, surtout durant la période estivale.

Ils attribuent les mauvaises odeurs au biogaz, au compostage et à la putréfaction des déchets. Certains pensent que ces nuisances s'aggravent et d'autres, qu'elles s'atténuent. Quant à leur persistance en fonction du climat, là aussi les avis sont partagés. Certains parlent d'une recrudescence l'été, les jours humides ou lors de périodes sèches, l'odeur pouvant être perceptible à partir de Berthierville, selon la direction des vents.

L'importance accordée à l'impact des odeurs est variable. Pour certains répondants, l'odeur nauséabonde correspond à une perception innée de danger et de risque. Pour cette raison, certains croient qu'elle peut avoir un impact sur la santé qui se manifeste par l'augmentation du stress, des troubles de sommeil, de l'hypertension, des troubles de l'humeur, des nausées et des maux de tête.

D'autres participants affirment, qu'à certaines périodes, l'odeur est tellement insoutenable qu'elle oblige, notamment, les travailleurs agricoles à suspendre leurs activités, ce qui occasionne des pertes de revenus.

### Goélands

Des participants sont d'avis que la présence de déchets sur le site attire les goélands en grand nombre. On parle de 500 à 1 000 goélands par jour qui viennent s'alimenter sur le site ou sur les terres avoisinantes. Certains soulignent qu'un tel nombre d'oiseaux génère une grande quantité de fiente qui contamine l'eau de surface, les cours d'eau, la nappe phréatique, les tourbières de Lanoraie et les terres agricoles. D'autres mentionnent que les oiseaux qui se posent sur les terres détruisent les plantes et le milieu naturel, les tourbières entre autres. Ils craignent aussi une contamination des produits agricoles, ce qui constituerait un risque pour la santé humaine et engendrerait des pertes de revenus pour les cultivateurs riverains.

### Déchets

La présence de déchets en elle-même est perçue comme un impact négatif. On estime qu'il y a des déchets de toute nature enfouis dans le site actuel. Parmi ceux mentionnés, soulignons les déchets dangereux, les déchets biomédicaux et les pneus. Selon certains, le volume de déchets ne cesse d'augmenter, il serait passé de 300 000 à 600 000 tonnes en dix ans. Des participants affirment que les déchets viennent d'aussi loin que les Îles-de-la-Madeleine et les États-Unis. De façon générale, les participants s'opposent à l'importation des déchets de l'extérieur du territoire. Toutefois, leur définition de territoire est variable. Pour certains, il se limite aux MRC de Joliette et de D'Autray et pour d'autres, à la région de Lanaudière. L'importation est perçue comme la cause de la saturation actuelle du site et la proximité de Montréal, comme une menace en soi. Certains disent que le fait d'accepter les déchets de Montréal empêche la population de la région d'avoir accès à ses propres infrastructures.

Des participants craignent une augmentation substantielle et continue du volume de déchets sur le site de Dépôt Rive-Nord, ce qui entraînerait sa saturation de façon prématurée. Les impacts de la concentration d'un volume considérable de matières résiduelles dans un seul lieu font également partie des préoccupations.

Certains questionnent aussi les méthodes actuelles de contrôle des matières qui entrent dans le site.

### Biogaz

Quant aux biogaz, des répondants sont d'avis que ce sont les matières putrescibles qui en sont la source et que ces dernières représentent de 30 % à 40 % de l'ensemble des déchets. Comme elles sont essentielles à la production du biogaz et que le biogaz engendrera des profits par la vente du méthane et par l'échange potentiel de crédit de CO<sub>2</sub>, certains appréhendent le détournement de ces matières recyclables vers le site d'enfouissement. Dans ce contexte, la valorisation du biogaz est perçue comme un obstacle au compostage.

Quant à la technologie utilisée, on s'interroge sur son efficacité, les risques de fuite, et ce qu'il advient des gaz non captés.

### Économie

Dépôt Rive-Nord étant un employeur important de la région et un moteur économique important, l'acceptation du projet est reconnue comme une garantie d'emplois directs et indirects pour les 25 prochaines années. Elle signifie également, pour les clients municipaux, commerciaux et industriels, le maintien d'un service fiable, à prix concurrentiel et à proximité.

Les compensations financières versées aux communautés locales et régionales sont aussi perçues comme un aspect positif du projet par certains.

Par ailleurs, on croit que la présence du site entraîne une perte de la valeur des propriétés pour les riverains. De plus, selon certains répondants, l'achat des propriétés riveraines par le promoteur afin de constituer une zone tampon n'est pas nécessairement considéré comme une initiative valable ou intéressante. Ils craignent que le promoteur achète les propriétés pour camoufler des pratiques douteuses.

#### 3.3.5 Information et consultation

Les commentaires relatifs à l'information et à la consultation sont nombreux et tous convergents. Toutefois, il convient de rappeler que la majorité des répondants ont souligné, d'une part, des lacunes importantes en matière de communication de la part du promoteur et, d'autre part, l'impact de la dissolution de la Table de concertation COSE Lanaudière après un an et demi d'existence. C'est à la lumière de ces deux constats que les répondants ont formulé leurs commentaires et suggestions.

### Approche

De façon générale, on souhaite plus d'ouverture et de transparence de la part du promoteur.

Les répondants souhaitent un programme de communication en continu en même temps que l'accès à une information complète, compréhensible et crédible. Pour permettre une meilleure compréhension, des débats constructifs et l'établissement de relations positives, ils privilégient une communication interpersonnelle, des rencontres par petits groupes plutôt que de grandes rencontres publiques.



Ils suggèrent que des activités d'information soient réalisées avant l'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en indiquant qu'elles devraient être planifiées en concertation avec la municipalité de Saint-Thomas et la MRC de Joliette.

### Moyens

Les répondants ont proposé une très grande variété de moyens d'information, notamment : visites de site, portes ouvertes, ligne téléphonique, dépliant, communiqué, reportage dans les journaux locaux, information sur le site Internet, programme de sensibilisation dans les écoles.

### Sujets d'intérêt

Les répondants s'intéressent à tous les aspects du projet. Ils veulent être informés aussi bien sur la gestion du site d'enfouissement actuel que sur le Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique, notamment :

- la gestion des matières résiduelles en général ;
- l'ensemble des activités du promoteur ;
- la gestion du site sous tous ses aspects incluant l'aspect historique et le contrôle des nuisances ;
- le Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique dans son ensemble.

### Comité de suivi

Comme le comité de suivi représente un sujet d'intérêt pour tous les répondants, il fait l'objet d'un thème particulier.

La plupart des répondants souhaitent la mise sur pied d'un comité de suivi indépendant, autonome et permanent, ce qui implique une démarche à moyen et à long terme de la part des intervenants. Selon eux, le rôle du comité devrait couvrir les trois dimensions suivantes :

- liaison entre la population et le promoteur ;
- rôle conseil auprès de Dépôt Rive-Nord quant à la gestion du site ;

- rôle décisionnel relativement à certaines initiatives de la communauté en matière de gestion des matières recyclables.

On souhaite que le comité ait un mandat qui comprendrait les aspects suivants :

- le suivi du respect du certificat d'autorisation ;
- le suivi du traitement des plaintes ;
- la réalisation de certaines contre-expertises de moindre envergure ;
- la suggestion de nouvelles idées relatives à la valorisation des matières recyclables ;
- la suggestion de moyens pour réduire les impacts et les nuisances ;
- le suivi des opérations sur le site, de l'évolution du Projet et de la gestion des matières recyclables.

La représentativité du comité constitue une autre exigence des répondants. On souhaite qu'il soit composé de représentants de différentes allégeances : citoyens riverains, groupes communautaires, organismes environnementaux locaux, organismes de santé, ministère de l'Environnement, municipalité et promoteur. Certains mentionnent aussi qu'un modérateur devrait animer les réunions du comité et que le mandat des membres devrait être de un an seulement.

Enfin, les participants ont cru bon d'identifier les principes qui devraient guider les travaux du comité. Il devrait être mis sur pied par un groupe neutre et œuvrer en toute transparence et ce, avec la pleine collaboration du promoteur. On souhaite aussi que le promoteur finance ses travaux à un niveau suffisant pour assurer sa crédibilité. Le comité devrait avoir accès à toute l'information pertinente. Enfin, on souligne que l'ordre du jour devrait être fixé par les membres.

### 3.3.6 Principales suggestions et attentes

Au cours des entrevues, les participants ont fait plusieurs suggestions relatives à chacune des thématiques. Elles ont été regroupées ci-après dans un tableau pour faciliter leur évaluation et leur prise en compte.

<b><i>Impacts appréhendés</i></b>	<b><i>Suggestions</i></b>
<b>Contamination de l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ceinturer tout le site d'un écran d'étanchéité.</li> <li>• Construire un aqueduc pour alimenter les résidants en eau potable.</li> <li>• Créer un fonds de réserve pouvant servir en cas de contamination.</li> <li>• Effectuer un suivi environnemental.</li> </ul>
<b>Écran d'étanchéité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des études des sols.</li> <li>• Faire une étude des risques technologiques.</li> </ul>
<b>Lixiviat et traitement des eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des échantillonnages.</li> <li>• Faire un suivi.</li> </ul>
<b>Transport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier le tracé du chemin d'accès au site pour réduire la circulation devant les résidences.</li> <li>• Construire une bretelle d'accès à partir de l'autoroute 40.</li> <li>• Aménager une desserte privée d'accès direct au site depuis l'autoroute 40.</li> </ul>
<b>Odeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer aux riverains les déplacements de déchets.</li> <li>• Couvrir rapidement les déchets.</li> <li>• Réduire le front de déchets.</li> </ul>
<b>Déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer un mécanisme de contrôle et de surveillance des matières qui entrent dans le site.</li> <li>• Garantir une capacité d'enfouissement pour 20 ans à la région.</li> <li>• Prendre l'initiative de limiter le territoire à la région de Lanaudière.</li> </ul>
<b>Biogaz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontrer l'efficacité du système de captage.</li> </ul>

<b><i>Impacts appréhendés</i></b>	<b><i>Suggestions</i></b>
<b>Économie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir un fonds compensatoire dédié aux initiatives locales telles la protection des berges, l'éducation et le recyclage.</li></ul>
<b>Information et consultation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre une démarche d'information soutenue, ouverte et transparente.</li><li>• Mettre sur pied un comité de suivi.</li></ul>

## **4 SUIVI DES PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES**

Il est nécessaire que le processus de planification de projet intègre la prise en compte des préoccupations et des attentes de la population exprimées lors de la consultation. L'étude de perception constitue un élément clé de cette démarche. De façon générale, elle a permis d'évaluer comment les intervenants et les populations perçoivent le Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas et d'identifier leurs préoccupations et leurs attentes à l'égard du projet. Elle a mené à la bonification du Projet, allant de la revue complète de l'étude d'impact jusqu'à à l'élaboration d'un programme d'information et de consultation publique qui répond aux besoins exprimés. Chacune de ces activités est présentée ci-dessous.

### **4.1 Présentation de l'étude de perception**

L'étude de perception a fait l'objet de deux présentations à ce jour :

- le 15 mai 2003, les résultats ont été présentés aux spécialistes techniques responsables de l'élaboration de chacun des volets de l'étude d'impact ;
- le 18 juin 2003, une deuxième présentation a eu lieu devant le comité exécutif de Dépôt Rive-Nord.

### **4.2 Bonification du projet**

Afin d'assurer la prise en compte des préoccupations et des attentes du milieu, les activités suivantes ont été réalisées :

- l'étude de perception a été systématiquement passée en revue avec le promoteur afin de s'assurer que l'étude d'impact prend en compte les préoccupations exprimées ;
- les spécialistes techniques, responsables de l'élaboration de chacun des volets de l'étude d'impact, ont été, à leur tour, chargés d'en revoir l'ensemble des sections à la lumière des résultats de l'étude de perception et ce, pour que les préoccupations et attentes soient

prises en compte et que l'étude d'impact soit explicite à cet égard. À la suite de cette revue, certains volets de l'étude d'impact ont été révisés et améliorés

- enfin, il a été jugé nécessaire d'approfondir l'analyse par rapport à deux aspects que l'étude de perception a permis de définir comme étant importants pour la population :
  - relativement aux émissions atmosphériques – établissement d'une procédure annuelle de quantification des émissions atmosphériques. Cette étude servira de base à la démarche de suivi des émissions;
  - relativement à la valeur de propriétés – réalisation d'une étude sur le profil de la valeur foncière des propriétés riveraines au cours des cinq dernières années.

Le tableau ci-dessous rend compte de cet exercice. Il reprend chacun des impacts appréhendés et les met en corrélation avec les résultats d'analyse de l'étude d'impact.

**Tableau 4.1 : Sommaire des éléments clés de l'étude d'impact en réponse aux préoccupations du milieu \***

Préoccupations	Éléments clés
<p><b>Justification du projet</b></p>	<p>Dépôt Rive-Nord inc. (ci-après Dépôt Rive-Nord) entend continuer d'offrir les services et les infrastructures requises à une gestion efficace des matières résiduelles. La construction d'une nouvelle cellule permettra de maintenir les services offerts présentement aux municipalités, aux industries et aux commerces.</p> <p>Deux ententes ont été conclues afin de garantir la capacité d'enfouissement requise aux municipalités riveraines. Une première entente garantit à la MRC de Joliette qu'elle aura accès à la capacité d'enfouissement nécessaire pour une période de 25 ans. Une deuxième entente avec la municipalité de Saint-Thomas prévoit que Dépôt Rive-Nord prendra en charge la gestion des matières résiduelles de cette municipalité aussi longtemps qu'il y aura des activités d'enfouissement dans la nouvelle cellule d'enfouissement.</p>
<p><b>Choix du site</b></p> <p>Activités passées</p>	<p>En vertu du cadre réglementaire en vigueur au moment où Dépôt Rive-Nord entreprenait ses activités d'enfouissement, le site était conforme aux critères établis par le ministère de l'Environnement du Québec (MENV). Les impacts des activités étaient connus, des programmes permettant d'effectuer un suivi des effets sur le milieu étaient en place et les résultats étaient transmis au MENV à intervalles réguliers.</p> <p>Le dossier du promoteur auprès du MENV démontre que la gestion du site actuel est adéquate.</p>
<p>Nature des sols</p>	<p>Le site est conforme au règlement sur les déchets solides (RDS) et la nouvelle cellule respecte les exigences du projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (PRÉMR). De plus, une vaste campagne d'investigation géotechnique, hydrogéologique et environnementale a été réalisée sur le site de Saint-Thomas, permettant d'établir les conditions d'aménagement de l'écran d'étanchéité périphérique, dont la base s'appuiera sur l'argile située sous les couches de sables. Ainsi, tous les aspects sont considérés avec précision pour assurer la qualité de l'écran : conditions de maintien des parois, calculs des profondeurs nécessaires pour les travaux d'excavation et processus de mise en place de l'écran.</p>
<p><b>Qualité de l'eau</b></p> <p>Écran d'étanchéité périphérique en sol-bentonite</p>	<p>Un écran d'étanchéité viendra ceinturer la nouvelle cellule et celle présentement en exploitation. Un tel écran permettra d'isoler les eaux souterraines des déchets et du lixiviat (le lixiviat résulte de la percolation de l'eau de pluie et de la fonte des neiges à travers les déchets). Un écran d'étanchéité en sol-bentonite pour le contrôle des infiltrations d'eau dans le sol constitue l'une des plus anciennes technologies développées à cet effet et l'une des plus utilisées en Amérique du Nord (depuis 1940). Depuis 1980, cette technologie est utilisée comme système efficace et durable de confinement des déchets, particulièrement au États-Unis.</p> <p>L'écran d'étanchéité périphérique a été conçu non seulement de façon à respecter les exigences du PRÉMR mais également pour</p>

\* N. B : Fait en juillet 2003 lors de la préparation de la version préliminaire de l'étude d'impact, ce tableau est un résumé des réponses synthèses recueillies auprès des spécialistes de l'étude d'impact.

Préoccupations	Éléments clés
	<p>assurer la pérennité de l'ouvrage pendant toute la durée de vie de la cellule d'enfouissement. Ainsi, la phase de conception a, entre autres, consisté à vérifier la stabilité des ouvrages selon une grande variété de conditions ou d'événements – ordinaires ou exceptionnels tel un séisme – susceptibles de survenir sur le site.</p>
Déplacement des piézomètres	<p>Aucun déplacement de piézomètres n'a eu lieu. Ce sont plutôt des travaux d'entretien périodiques qui ont été réalisés (tuyaux en métal galvanisé remplacés par des tuyaux en PVC). De plus, 22 piézomètres ont été ajoutés et utilisés pour des échantillonnages pour effectuer un suivi additionnel, en complément du programme de suivi régulier.</p>
Contamination de l'eau	<p>Le programme de suivi environnemental du site de Dépôt Rive-Nord a constamment évolué depuis le début de l'exploitation en 1978, et existe sous une forme plus complète depuis le début des années 1990. Cependant, en 1998, un nouveau programme a été mis en place afin de mieux couvrir l'ensemble des activités du site. L'objectif principal du programme actuel est d'établir un suivi de la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de la rivière Saint-Joseph en effectuant des analyses chimiques sur des échantillons d'eau prélevés à des endroits stratégiques.</p>
Contamination de la rivière Saint-Joseph	<p>L'eau souterraine, au droit du LES, s'écoule en direction de la rivière Saint-Joseph à une vitesse moyenne dans la nappe de 20 à 60 mètres par an. Un programme de suivi de la qualité de l'eau de la rivière Saint-Joseph a été mis en place pour suivre l'évolution de cette migration. A ce jour, les activités du LES n'ont induit aucun impact significatif sur la rivière.</p>
Contamination d'un versant de la rivière Chaloupe	<p>La rivière Chaloupe est protégée de plusieurs façons. D'abord la migration vers la rivière de l'eau souterraine touchée par les activités d'enfouissement actuellement en cours est faible puisqu'il s'agit d'activités récentes. Par ailleurs, l'écoulement des eaux de lixiviation provenant de cette cellule sera bientôt interrompu à la suite de l'aménagement de l'écran d'étanchéité périphérique. De plus, la conception de la nouvelle cellule ne permettra pas l'écoulement d'eau souterraine ayant été en contact avec le lixiviat vers l'extérieur de l'écran d'étanchéité périphérique. Enfin, il est prévu que le rejet de l'effluent du lixiviat traité dans la rivière Chaloupe sera conforme aux normes établies.</p>
Protection des eaux souterraines	<p>La protection des eaux souterraines sera assurée par l'écran d'étanchéité périphérique qui maintiendra à sec, en tout temps, les déchets. De plus, le niveau des eaux souterraines à l'intérieur des limites de l'écran sera rabattu en permanence par pompage sous le fond de la nouvelle cellule, créant ainsi un phénomène de trappe hydraulique. C'est ce qui contribuera à empêcher tout risque de déversement vers l'extérieur de la cellule. La nouvelle cellule comprendra également un système de collecte et de traitement du lixiviat.</p> <p>Par ailleurs, un programme de suivi environnemental du site d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord a été élaboré avec le MENV en conformité avec les exigences du projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles. Il comprend également un suivi complémentaire de 22 points de mesure répartis à l'est de l'ancienne cellule no. 1, à l'ouest de la cellule présentement en exploitation et du côté sud de la rivière Saint-Joseph.</p>
Analyse des puits	<p>Un inventaire des ouvrages de captages de particuliers ainsi qu'un échantillonnage de l'eau souterraine dans les ouvrages ont été réalisés en août 2001 et au printemps 2002. Cet échantillonnage a révélé qu'il existe un secteur situé en bordure du rang Saint-</p>

\* N. B : Fait en juillet 2003 lors de la préparation de la version préliminaire de l'étude d'impact, ce tableau est un résumé des réponses synthèses recueillies auprès des spécialistes de l'étude d'impact.



<b>Préoccupations</b>	<b>Éléments clés</b>
Sécheresse	<p>Albert et du rang des Cascades où l'on retrouve des concentrations anormales en composés azotés (nitrates et nitrites) dans l'eau souterraine. Ces concentrations ne peuvent être associées aux activités du promoteur, les activités agricoles antérieures et actuelles sont susceptibles d'avoir influencé la qualité de l'eau à ces endroits.</p> <p>Certains puits de surface situés le long du rang des Cascades, près de l'intersection du rang Sainte-Philomène, ont subi par le passé des problèmes d'approvisionnement en eau. Ces problèmes sont liés à l'abaissement naturel et récurrent du niveau de la nappe phréatique en fonction de la quantité de précipitations reçues dans la région. L'accroissement de la consommation, quelle qu'elle soit, est susceptible d'amplifier le problème également.</p>
Consommation en eau par Dépôt Rive-Nord	<p>La consommation d'eau de Dépôt Rive-Nord est limitée aux usages domestiques et au nettoyage d'équipement.</p>
Abaissement de la nappe d'eau souterraine	<p>La nappe d'eau souterraine à l'intérieur des limites de la nouvelle cellule sera maintenue à un niveau plus bas que celui de la nappe à l'extérieur. En conséquence, les eaux souterraines situées à l'extérieur de l'écran d'étanchéité périphérique chercheront à pénétrer à l'intérieur de la cellule. Ainsi, les précipitations qui s'infiltreraient jusqu'à la nappe à l'extérieur du périmètre de la nouvelle cellule ne seront plus aussi abondantes, ce qui se traduira par une diminution des quantités d'eau alimentant la nappe d'eau souterraine. Cette diminution sera toutefois temporaire car les eaux de ruissellement seront récupérées à mesure que la cellule sera recouverte d'une membrane étanche et redirigées vers la nappe.</p> <p>De plus, l'effet de rabattement de la nappe sera diminué en raison de la présence de sols excavés et déposés au nord du site, ce qui favorisera une plus grande recharge de la nappe phréatique à cet endroit.</p> <p>Un rapport d'expertise complet a été préparé pour évaluer l'impact de l'abaissement de la nappe sur la quantité d'eau disponible dans les puits environnants.</p>
<b>Qualité de l'air</b>	
Biogaz : contamination de l'air  risque de fuites et d'explosion	<p>Différentes mesures ont été prises pour réduire les émanations de biogaz dans l'air. Un système de captage des biogaz ainsi que l'installation d'une membrane imperméable sur la surface de la nouvelle cellule sont prévus. Il y aura un recouvrement d'argile sur les anciennes cellules, cette argile résultant de l'excavation de la nouvelle cellule. Cette approche favorisera une diminution des émissions de biogaz du site actuel. Une usine de biogaz sera mise en exploitation à l'automne 2003. L'efficacité du système sera vérifiée régulièrement. Un programme de suivi environnemental, conformément au PRÉMR sera mis en place.</p> <p>Un des constituants du biogaz, le méthane, présente un risque d'explosion. Toute émission à l'atmosphère est immédiatement diluée dans l'air ambiant; la concentration dans l'air demeure donc en dessous du seuil limite où il pourrait y avoir un risque</p>

\* N. B : Fait en juillet 2003 lors de la préparation de la version préliminaire de l'étude d'impact, ce tableau est un résumé des réponses synthèses recueillies auprès des spécialistes de l'étude d'impact.

Tecsuit

Préoccupations	Éléments clés
Impacts sur la santé	<p>d'explosion. Le méthane ne peut pas exploser dans la masse de déchets.</p> <p>L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet aborde les impacts potentiels sur la santé. L'étude démontre que les émissions atmosphériques associées au lieu d'enfouissement ne présente pas de potentiel de risque significatif de développement d'un cancer.</p> <p>Il est également démontré que les possibilités de transmission de maladies infectieuses associées à la présence de goélands sont restreintes.</p>
<b>Économie régionale</b>	
Emplois	<p>Si les activités actuelles sont maintenues, il n'y a pas lieu de présumer qu'il y aura perte d'emplois. Par ailleurs, les investissements réalisés dans le cadre du projet d'aménagement de la cellule d'enfouissement technique contribueront à une activité économique accrue, nécessitant quelque 309 personnes – année durant les travaux de construction.</p>
Zone tampon	<p>Dans le but de réduire les nuisances pour les riverains du site, Dépôt Rive-Nord a procédé à l'acquisition de certaines propriétés riveraines de façon à créer une zone tampon au pourtour du site.</p>
<b>Qualité de vie</b>	
Odeurs : perte de qualité de vie transfert des anciens déchets	<p>Une étude a été réalisée afin d'évaluer la fréquence d'exposition à des épisodes d'odeurs insoutenables rapportées par des citoyens. Des simulations impact-odeur ont été effectuées en fonction de plusieurs scénarios comparant les conditions d'exploitation actuelle et future du site. Une diminution des fréquences de dépassement des niveaux acceptables est prévue avec l'aménagement et l'exploitation de la cellule d'enfouissement technique. Des recommandations ont également été proposées pour améliorer les conditions actuelles.</p> <p>Une étude a été réalisée pour déterminer la période de la journée ou de la nuit la plus favorable, selon les conditions météorologiques en vigueur, pour le transfert des déchets. Les périodes de transfert seront établies en tenant compte des autres activités dans le secteur, telles les activités récréatives hivernales. Des mesures seront prises afin de limiter au minimum les inconvénients, telle la mise en place d'un système de gestion des opérations de transfert qui tient compte d'un seuil d'odeurs à ne pas dépasser. Ce seuil serait établi au préalable.</p>
Transport : risques	<p>Le débit de la circulation qui sera générée par les activités sur le site sera du même ordre de grandeur que le débit actuel. Lors des travaux d'aménagement de la nouvelle cellule, la circulation accrue n'engendrera pas d'impacts additionnels puisqu'il s'agira d'une augmentation du nombre de véhicules d'environ 15 % (40 par jour pendant 9 mois) et du nombre de camions de 7,5 % (20 par jour pendant 9 mois). En ce qui concerne la sécurité routière, il s'agit plutôt de problèmes liés à des conditions défavorables de géométrie ou de signalisation de route. Selon les statistiques colligées par Dépôt Rive-Nord, seul un de ses camions a été</p>

\* N. B : Fait en juillet 2003 lors de la préparation de la version préliminaire de l'étude d'impact, ce tableau est un résumé des réponses synthèses recueillies auprès des spécialistes de l'étude d'impact.

Tecsuit

Préoccupations	Éléments clés
nuisances (bruit, vibration, poussière, impact visuel)	<p>impliqué dans un accident survenu sur le réseau à l'étude.</p> <p>En ce qui a trait à la circulation, les études réalisées démontrent que le niveau sonore induit par les activités de Dépôt Rive-Nord respecte l'ensemble des normes applicables (municipale et gouvernementale).</p> <p>Quant à la poussière, Dépôt Rive-Nord a procédé au pavage du rang St-Joseph et certaines voies d'accès au lieu d'enfouissement. Les émissions de poussière sont donc réduites.</p>
Goélands Disparition de certaines plantes, proximité des tourbières et des terres cultivables.	<p>Les observations indiquent qu'il n'y a aucun goéland qui utilise le lieu d'enfouissement comme site de nidification et qu'il y a peu de nuisances associées à la fréquentation des goélands au site sur les terrains avoisinants, que ce soit en milieu agricole, résidentiel ou riverain. En effet, une étude a été faite sur les nuisances potentielles reliées à la fréquentation du site d'enfouissement par les goélands tel que les risques de transmission de maladies par la consommation d'eau contaminée et les risques de contamination des terres agricoles, des cultures et du bétail. L'étude souligne que ces nuisances sont pratiquement inexistantes à ce site en raison des aspects suivants : l'isolement relatif du site ; l'absence de lieux sensibles à proximité (ex. plage, source d'eau potable); aucune trajectoire particulière ne semble être utilisée par les goélands au-delà des abords du site ; le site renferme des aires de repos et d'abreuvement en plus des aires d'alimentation pour les goélands. Ce dernier aspect prévient les déplacements en masse vers d'autres endroits. Néanmoins, le suivi de l'évolution de la fréquentation des goélands au site est préconisé pour éviter qu'elle ne devienne une nuisance importante.</p>
Perte de valeur des propriétés	<p>À la suite de la présentation des résultats de l'étude de perception, une étude a été commandée pour évaluer cet impact.</p>
<b>Impacts cumulatifs</b>	
Seuil de vulnérabilité	<p>Dans le cadre de l'étude, les impacts sont évalués selon une méthodologie reconnue et éprouvée. Cette méthodologie tient compte des seuils de vulnérabilité et des impacts cumulatifs.</p>
<b>Gestion du site</b>	
Lixiviat et traitement	<p>Le lixiviat sera capté au moyen d'un réseau de conduites et acheminé à une station de traitement.</p>
Contrôle des matières résiduelles admises au site	<p>Dépôt Rive-Nord applique une procédure de contrôle stricte d'admission des matières résiduelles au site. Ceci dans le but d'identifier rapidement les matières non admissibles et d'éviter leur transfert au lieu d'enfouissement. Un premier contrôle est fait à la pesée des camions au cours duquel une identification de la provenance et de la nature des matières résiduelles est effectuée. Tout camion transportant des matières non admissibles est refusé.</p>

\* N. B : Fait en juillet 2003 lors de la préparation de la version préliminaire de l'étude d'impact, ce tableau est un résumé des réponses synthèses recueillies auprès des spécialistes de l'étude d'impact.

Préoccupations	Éléments clés
Suivi environnemental	<p>Le deuxième contrôle consiste en une inspection visuelle effectuée par les opérateurs de machinerie lors du déchargement des camions. Les matières résiduelles admissibles sont enfouies tandis que dans le cas de matières non admissibles, le camion est aussitôt rechargé de son contenu et le camionneur avisé de quitter les lieux.</p> <p>Un programme d'échantillonnage permettra d'assurer un suivi de la qualité des eaux souterraines tant à l'extérieur de la nouvelle cellule que sur le site. Le programme de suivi actuel est considéré comme complet. Certains ajouts seraient envisageables et auraient pour objet, entre autres, de mesurer l'impact sur ce que pourrait avoir l'aménagement de la nouvelle cellule sur le niveau de la nappe souterraine.</p> <p>En ce qui concerne l'étanchéité de l'écran périphérique, un réseau de points de mesure situé à l'extérieur de l'écran est prévu afin de permettre la détection éventuelle de zones plus perméables dans l'écran et de minimiser la migration d'eau souterraine vers l'extérieur de la cellule.</p> <p>Le lixiviat traité fera l'objet d'un programme d'échantillonnage et d'analyse environnementale pour garantir sa conformité aux normes de rejets du MENV avant d'être acheminé à la rivière Chalonge.</p> <p>Quant au biogaz, le programme de suivi proposé comprend la mesure de la concentration de méthane dans le sol, quatre fois par année par l'entremise de 16 points de contrôle répartis autour du site, à la limite de propriété ainsi que dans l'air ambiant à l'intérieur des bâtiments présents sur le site, tel que stipulé par le PRÉMR.</p> <p>La mise en place d'un comité de suivi est également prévue.</p>
Fonds	<p>Dépôt Rive-Nord fournira une garantie d'exploitation de 1 million de dollars telle qu'exigée par le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles. Ce montant est destiné à assurer, pendant l'exploitation du site, le paiement de dépenses qui seraient engagées dans l'éventualité où Dépôt Rive-Nord manquerait à ses obligations de protection de l'environnement. Par la suite, tel que prévu au projet de règlement, Dépôt Rive-Nord souscrira également à un fonds pour assurer la gestion environnementale post-fermeture du site.</p>

\* N. B : Fait en juillet 2003 lors de la préparation de la version préliminaire de l'étude d'impact, ce tableau est un résumé des réponses synthèses recueillies auprès des spécialistes de l'étude d'impact.

### 4.3 Programme d'information et de consultation proposé

Dans l'étude de perception, les répondants ont clairement fait état d'un manque d'information en regard du projet. Ils ont aussi exprimé le souhait d'avoir accès, le plus tôt possible et en continu, à une information complète, crédible, compréhensible. La plupart des participants croient également qu'il serait pertinent de mettre sur pied un comité de suivi indépendant. Pour donner suite à ces suggestions, le promoteur propose de mettre en œuvre un programme d'information et de consultation.

Le programme a pour objectifs de permettre aux personnes et groupes concernés d'acquérir une connaissance globale du projet, de contribuer à l'établissement d'un climat de confiance, et d'assurer une prise en compte des préoccupations du milieu tout au long de la réalisation du Projet et de la gestion du site durant toute sa durée de vie. Il s'inscrit dans une approche d'ouverture et de transparence et mettra l'accent sur le contact interpersonnel qui favorise les discussions et les échanges constructifs. Il comprend deux volets.

#### Programme d'information sur le projet

Le programme d'information sur l'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique est un programme ponctuel qui vise à informer la population sur l'ensemble des éléments du Projet. Il sera mis en œuvre à l'automne 2003 et se poursuivra jusqu'à l'autorisation du Projet par le ministère de l'Environnement.

Les différentes catégories de publics visés par ce programme, sont les suivantes :

- riverains ;
- élus des quatre municipalités riveraines, préfets des 2 MRC concernées et députés ;
- autres élus des 2 MRC ;
- organismes concernés ;
- employés de Dépôt Rive-Nord ;
- clients et fournisseurs ;
- population des villes avoisinantes ;
- autre population des MRC.

Dans un premier temps, la priorité sera accordée aux publics les plus immédiatement concernés par le projet. Le programme comprendra cinq activités principales :

- rencontres d'information auprès des élus et des intervenants concernés ;
- points de presse;
- diffusion d'une brochure décrivant le projet ;
- diffusion de fiches thématiques lors des rencontres d'information ;
- mise en ligne d'une section réservée au Projet sur le site Internet de EBI.

#### Programme de relations avec les collectivités

Ce programme de relations avec les collectivités a un caractère permanent comme son nom l'indique. Il ciblera principalement les riverains et les organismes directement concernés et visera à les tenir informés des principales activités liées à la gestion du site. Il sera également mis sur pied à l'automne 2003 et comprendra les principales activités suivantes :

- diffusion d'une brochure d'information incluant un questionnaire servant à évaluer l'intérêt des riverains à participer à des ateliers thématiques ;
- tenue d'ateliers sur les thèmes choisis par les riverains ;
- consultation en vue de la mise en place d'un comité de suivi;  
L'exercice permettra d'identifier les membres du comité et d'en préciser le mandat ainsi que ses modalités de fonctionnement. Cette démarche est jugée nécessaire compte tenu de l'expérience de la Table de concertation COSE Lanaudière ;
- diffusion d'un bulletin d'information à intervalles réguliers ;
- mise en ligne sur le site Internet de l'entreprise.

Un addendum à l'étude d'impact portant sur l'avancement de ces deux programmes d'information et de consultation sera déposé au ministère de l'Environnement du Québec, au moment jugé opportun.

## 5 CONCLUSION

Le Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas a fait l'objet de nombreuses discussions, particulièrement au sein des conseils municipaux des municipalités riveraines et des groupes environnementaux. Ces discussions se sont principalement déroulées dans le cadre de l'élaboration des PGMR, de la négociation d'ententes de partenariat avec les municipalités et le promoteur, de la Table de concertation COSE Lanaudière et de la demande d'exclusion de la zone agricole. L'analyse du contexte a permis de retracer les grandes lignes du cheminement du Projet et de mieux comprendre le contexte dans lequel il s'insère. On note que plusieurs préoccupations ont été mises en lumière au cours de cette période. L'étude de perception a permis de clairement définir ces préoccupations et attentes, particulièrement en ce qui concerne les impacts appréhendés et le besoin d'information.

Dépôt Rive-Nord souhaite prendre en compte ces préoccupations et attentes et adopter une approche d'ouverture et de transparence dans la gestion de son site. L'entreprise a déjà pris des mesures appropriées. Elle a bonifié l'étude d'impact et élaboré un programme d'information et de consultation publiques qui sera mis en œuvre à l'automne 2003. L'un des volets de ce programme sera mené de façon permanente. Enfin, comme il a déjà été mentionné précédemment, un addendum rendra compte des activités réalisées.

## **ANNEXE A**

---

Activités d'information et de consultation – 1999 à 2003



**Activités d'information et de consultation – 1999 à 2003**<sup>1</sup>

Dossiers	Activités d'information et de consultation	Date	Couverture médiatique
<b>Gestion du site</b>	Présentation annuelle aux conseils municipaux de Saint-Thomas et de Sainte-Geneviève-de-Berthier des rapports de suivi environnemental soumis annuellement au MENV.	Saint-Thomas (1999 à ce jour) Sainte-Geneviève-de-Berthier (1999 à 2001)	
	Information diffusée par SSRS à l'occasion d'une conférence de presse sur le projet d'une usine de valorisation des biogaz sur le site de Saint-Thomas. Communication de renseignements quant à l'efficacité du système de captation des biogaz.	Mai 2000	Articles parus dans trois hebdomadaires régionaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Écho (le 4 juin 2000)</li> <li>• L'Expression (le 4 juin 2000)</li> <li>• Des Berges (le 11 juin 2000)</li> </ul>
	Présentation aux membres du conseil de la MRC de Joliette du rapport commandé par cette dernière quant à l'efficacité du mur de bentonite comme écran périphérique en vue d'isoler la cellule d'enfouissement technique proposée pour le site de Saint-Thomas. Réalisé par un spécialiste de l'Université de Sherbrooke et daté de juin 2001, ce rapport atteste de l'efficacité de la technologie d'imperméabilisation proposée par SSRS.	2001	
	Visite de deux sites par les élus : celui de Saint-Thomas et celui de Champlain, dans la région de la Mauricie, au Québec. Ce site est doté d'un écran d'étanchéité semblable à celui proposé dans le cadre du projet de Saint-Thomas.		
	Reportage sur le Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique sur le site de Saint-Thomas et sur l'investissement de 25 millions de dollars pour sa réalisation.		Article paru dans l'hebdomadaire régional L'Expression, le 26 août 2001

<sup>1</sup> Les activités réfèrent à des dossiers directement ou indirectement liés au Projet

Dossiers	Activités d'information et de consultation	Date	Couverture médiatique
	Visite du site par des journalistes.	Août 2001	Article paru dans l'hebdomadaire régional Des Berges, le 25 octobre 2001
	Présentation à différents groupes – UPA de Lanaudière, MRC de Joliette, municipalité de Saint-Thomas, DSP de Lanaudière et MENV de Lanaudière – des résultats positifs du rapport sur l'analyse de la qualité de l'eau des ouvrages de captage aux environs du site (rayon de 2 km). Les analyses ont été effectuées en novembre 2001, février et avril 2002 par la firme spécialisée HGE.	Mai 2002	Articles parus dans deux hebdomadaires régionaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Expression (le 9 juin 2002)</li> <li>• L'Écho (le 23 juin 2002)</li> </ul>
<b>Table de concertation COSE Lanaudière</b>	Soirée d'information publique à Sainte-Genève-de-Berthier concernant le projet de création d'une table de concertation et Comité de suivi environnemental (COSE) Lanaudière. Y ont pris part : des représentants de COSE, de EBI et de différents groupes d'intérêt du milieu (riverains, DSP, UPA, MRC et regroupement écologique).	Le 26 mai 1999	Article paru dans l'hebdomadaire L'Expression, le 30 mai 1999
	Information sur la première rencontre régulière de la Table de concertation COSE Lanaudière tenue à Sainte-Genève-de-Berthier.	Le 29 juin 1999	Article paru dans l'hebdomadaire régional L'Objectif, le 20 juillet 1999
	Visite du site d'enfouissement par les membres de la Table de concertation.	Mi-juillet 1999	Article paru dans l'hebdomadaire régional L'Objectif, le 20 juillet 1999
	Dépôt du rapport annuel du suivi de l'analyse de la qualité des eaux souterraines du site de Saint-Thomas, lors d'une réunion régulière de la Table de concertation.	Le 21 juin 2000	
	Information transmise par le promoteur quant aux mesures prises pour réduire les odeurs (arrêt de réception de boues d'abattoirs et de graisses de restaurant), dans le cadre d'une réunion régulière de la Table de concertation.	Le 21 juin 2000	
	Distribution d'un dépliant d'information auprès de 200 résidents (riverains du site) quant à la mise en place par SSRS d'une «Info-	Jun 2000	Article paru dans l'hebdomadaire régional

DÉPÔT RIVE-NORD INC.  
 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À SAINT-THOMAS  
 RAPPORT DE CONSULTATION

Dossiers	Activités d'information et de consultation	Date	Couverture médiatique
	ligne» (service téléphonique) pour recevoir les commentaires des citoyens sur les nuisances associées aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire (LES).		L'Expression, le 9 juillet 2000
	Renseignements sur la Table de concertation : son rôle, son mode de fonctionnement et ses membres.	Juin 2000	Articles parus dans deux hebdomadaires régionaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Action (le 16 juillet 2000)</li> <li>• L'Écho (le 6 août 2000)</li> </ul>
	Lors d'une réunion régulière de la Table de concertation, diffusion d'information concernant l'efficacité du système de captation des biogaz sur le site, y compris la distribution de la version condensée du rapport final (daté d'octobre 2000) de l'étude réalisée conjointement par la firme ODOTECH et l'École Polytechnique de Montréal. Les résultats de l'étude démontrent que le système de captation est efficace et permet d'exercer un contrôle rigoureux des émissions atmosphériques.	Le 2 novembre 2000	
	Dans le cadre d'une réunion régulière de la Table de concertation, diffusion d'information relativement à la campagne de sensibilisation menée par le promoteur auprès des camionneurs pour qu'ils prennent en compte le bien-être (réduction du bruit) des personnes vivant à proximité du site. Le promoteur a noté que les camionneurs avaient réduit considérablement l'usage des freins « Jacobs », diminuant du même coup les problèmes de bruit.	Le 2 novembre 2000	
	Au cours d'une réunion régulière de la Table de concertation, brève présentation des plaintes transmises par les citoyens à l'aide de la ligne téléphonique mise à leur disposition et des moyens mis en œuvre pour les analyser et les traiter.	Le 2 novembre 2000	
	Lors d'une réunion régulière de la Table de concertation, présentation par Monsieur Germain Tremblay, chimiste au Centre d'expertise en analyses environnementales du Québec, des résultats de l'étude visant à évaluer la qualité de l'air du site de Saint-Thomas et des environs. Réalisée du 30 mai au 5 juillet 2000 à l'aide du	Le 2 novembre 2000	

DÉPÔT RIVE-NORD INC.  
 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À SAINT-THOMAS  
 RAPPORT DE CONSULTATION

Dossiers	Activités d'information et de consultation	Date	Couverture médiatique
	laboratoire mobile TAGA, cette étude démontre que les concentrations de contaminants détectés ne représentaient pas de risque pour la santé.	Le 6 novembre 2000	Article paru dans l'hebdomadaire régional L'Expression, le 12 novembre 2000
<b>Ententes de partenariat</b>	Communication conjointe par les directions régionales de Lanaudière du ministère de l'Environnement et du Développement de santé publique concernant les résultats de l'étude sur la qualité de l'air du site de Saint-Thomas et des environs.  Consultation publique réalisée par la MRC de Joliette sur le Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique sur le site de Saint-Thomas.	Le 13 juin 2000	Article paru dans l'hebdomadaire régional L'Action, le 18 juin 2000
	Assemblée publique de la municipalité de Saint-Thomas concernant le projet de partenariat à long terme avec SSRS pour l'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique sur le site de Saint-Thomas. Au cours de cette séance, la municipalité accepte la proposition de partenariat de SSRS.	Le 12 novembre 2001	Articles parus dans deux hebdomadaires régionaux le 18 novembre 2001 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Action</li> <li>• L'Expression</li> </ul>
	Consultation publique réalisée par la MRC de Joliette concernant le projet de partenariat d'une durée de 25 ans avec SSRS pour la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Au cours de cette assemblée, la MRC de Joliette accepte la proposition de partenariat de SSRS.	Le 20 novembre 2001	Articles parus dans deux hebdomadaires régionaux le 25 novembre 2001 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Action</li> <li>• L'Expression</li> </ul>
	Envoi par SSRS d'une proposition à la MRC de D'Autray leur offrant les mêmes avantages que ceux consentis dans l'entente de partenariat conclue avec la MRC de Joliette.	Janvier 2002	
<b>Gestion des matières résiduelles</b>	Dans le cadre d'une réunion du comité de gestion des matières résiduelles de D'Autray, le promoteur et la MRC ont donné le mandat à deux firmes indépendantes de réaliser une étude sur la qualité des eaux souterraines du site de Saint-Thomas. Les firmes HGE et Chamard & Associés ont présenté les conclusions de leurs études respectives lors d'une assemblée du conseil de la MRC. Les deux firmes en sont arrivées au même constat : aux points de mesure	Le 27 octobre 1999	

Dossiers	Activités d'information et de consultation	Date	Couverture médiatique
	sélectionnés, le site ne présente pas de problématique particulière du point de vue de la qualité des eaux souterraines.		
	La MRC de D'Autray a réalisé des consultations publiques concernant son projet de plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) pour son territoire. SSRS a déposé un court mémoire à l'automne 2002 au cours d'une consultation publique.	2002 et 2003	
	Parution d'une annonce concernant la tenue prochaine d'une consultation publique.	Automne 2002	Article paru dans l'hebdomadaire régional Des Berges, le 12 septembre 2002
	Transmission d'information et participation à des rencontres de travail de la part de SSRS dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Joliette.	2003	
	Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR de la Commission métropolitaine de Montréal (CMM), transmission d'information par SSRS. Une visite du site de Saint-Thomas a également eu lieu.	2003	
<b>CPTAQ</b>	Rencontre publique, pilotée par la CPTAQ, sur la demande d'exclusion de la zone agricole de lots situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Thomas. Cette demande était présentée par la MRC de Joliette en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet de cellule d'enfouissement technique sur le site de Saint-Thomas de SSRS.	Le 10 octobre 2002	

## **ANNEXE B**

---

Analyse de presse

Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas

## ANALYSE DE PRESSE

1994 – février 2003

Septembre 2003

Version finale

# Table des matières

---

	Page
1 LE MANDAT.....	1
2 LA MÉTHODOLOGIE.....	2
3 LES FAITS SAILLANTS.....	3
4 LE RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INFORMATIONS ET INTERVENTIONS.....	6
1994 / 1995 / 1996 .....	6
1997 / 1998 .....	7
1998 .....	8
1999 .....	9
2000 .....	11
2001 .....	14
2002 .....	17



## **1 LE MANDAT**

Le Service-conseil Communications et affaires publiques de TECSULT a reçu le mandat de réaliser un programme d'information et de consultation en vue de soutenir la réalisation du Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique sur le site de Saint-Thomas. La présente analyse de presse est une composante de ce programme, les objectifs étant de connaître l'historique dans lequel s'insère le Projet et d'orienter les futures activités de communication liées à ce dossier.

Le présent rapport comprend deux sections, les faits saillants découlant de l'analyse ainsi qu'un résumé des principales informations et interventions divulguées par les médias.

## 2 LA MÉTHODOLOGIE

Pour réaliser le présent mandat, le Service-conseil Communications et affaires publiques de TECSULT a utilisé la revue de presse fournie par le client. Celle-ci couvrait la période de 1994 à février 2003.

Seuls les articles traitant du projet d'agrandissement, de la gestion des matières résiduelles et de la réalité d'affaires de EBI et de Dépôt Rive-Nord ont été retenus. Au total, le contenu de 230 articles parus dans les médias hebdomadaires régionaux et seize articles parus dans les quotidiens montréalais a été analysé.

La première partie du rapport présente succinctement ce qui se dégage de l'ensemble de l'analyse. Dans la seconde partie, l'information est répertoriée chronologiquement et en fonction des publics au sein de tableaux. Cette approche permet à la fois de voir le positionnement des publics et l'évolution dans le temps.

### 3 LES FAITS SAILLANTS

#### Un débat surtout régional

La première constatation qui se dégage de l'analyse de presse est que le débat entourant le Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique a surtout été limité à la région et ce, même si les groupes de pression ont tenté à quelques reprises de se faire entendre à l'extérieur.

À part quatre articles publiés par La Presse au printemps 1999, au moment où la ministre Harel rejetait l'entente entre la MRC de Joliette et Dépôt Rive-Nord, et un article dans Le Devoir qui donne un portrait de la situation en 2001, la couverture de presse s'est limitée aux hebdomadaires régionaux.

L'Expression de Lanaudière – et ses deux journalistes, Louis Pelletier et André Lafrenière – ainsi que L'Action ont sans doute été les plus assidus. Pour sa part, L'Objectif s'est surtout fait remarquer par les prises de position de son éditorialiste, Louis Darveau.

Autre élément à souligner : si les médias régionaux ont laissé largement la place aux citoyens et aux groupes de pression pour qu'ils puissent exprimer leur opinion, ils ont également permis aux représentants de la MRC, de EBI et de Dépôt Rive-Nord de faire valoir leur point de vue.

#### Deux temps forts

Cette analyse de presse nous amène à identifier deux temps forts dans l'évolution du projet :

- (1) au printemps 1999, au moment où la MRC de Joliette s'apprêtait à octroyer un contrat de 20 ans à Dépôt Rive-Nord pour l'enfouissement des déchets générés sur son territoire, lequel contrat a été refusé par la ministre des Affaires municipales, sa durée ayant alors été réduite à un peu plus de 4 ans ;
- (2) à l'automne 2001, au moment où la même MRC acceptait de modifier le schéma d'aménagement pour permettre à Dépôt Rive-Nord de procéder à l'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique. Il a également été question du contrat d'une durée de 25 ans entre la MRC et EBI.

#### Cinq groupes, cinq points de vue

Pour chacun de ces deux temps forts, les opinions sont assez nettement réparties selon les groupes suivants :

- La **MRC de Joliette** est l'instance décisionnelle dans le dossier, tant en 1999 au moment de l'octroi d'un contrat à long terme qu'en 2001 au moment d'autoriser le projet d'agrandissement. Les arguments des élus sont de deux ordres : d'une part, ils soulignent l'importance d'avoir accès à l'espace nécessaire pour enfouir les déchets de la MRC au cours des années à venir et, d'autre part, ils font valoir les économies réalisées en raison de l'entente à long terme conclue avec Dépôt Rive-Nord et des redevances que l'entreprise versera à la MRC. Les représentants de la MRC ne manquent pas non plus d'exprimer leur confiance en Dépôt Rive-Nord lorsqu'il s'agit d'exploiter le site en conformité avec la réglementation.

- Les **municipalités en désaccord** (Saint-Joseph-de-Lanoraie, Lanoraie d'Autray et Sainte-Geneviève-de-Berthier). Leur argument : étant situées sur le bassin versant du site d'enfouissement et dans le sens des vents dominants, elles se disent plus vulnérables que les autres en ce qui concerne la contamination des eaux.

À noter que le cas de **Saint-Thomas** est particulier puisque le conseil municipal a accordé son appui à la MRC après un vote divisé (la mairesse ayant exercé son droit pour briser l'égalité au sein des conseillers). La décision demeure controversée puisque la grande majorité des citoyens avaient signé une pétition contre le projet. Ils étaient opposés à la présence près de chez eux d'un site d'enfouissement desservant l'ensemble du Québec. À leurs yeux, les élus ont privilégié l'argent à la qualité du milieu.

- Lorsqu'ils font connaître leur objection à l'égard du projet, les **citoyens** (principalement les citoyens de Sainte-Geneviève-de-Berthier et les riverains) font surtout référence aux problèmes causés par les odeurs nauséabondes, la contamination de l'eau et la circulation des camions.

Il faut toutefois souligner qu'outre le nombre de camions qui se rendent sur le site chaque semaine, les citoyens ne disposent que de très peu de données exactes pour appuyer leurs dires.

- Les **groupes environnementaux** de la région, appuyés par des groupes provinciaux, fondent leur argumentation sur le fait que les décisions concernant l'enfouissement des déchets dans la MRC sont prises de façon prématurée, avant le dépôt d'un plan de gestion des matières résiduelles exigé par la Loi. Ces groupes critiquent à la fois les décisions de la MRC et le mode de gestion de EBI.

Ainsi, ils tentent constamment de donner au débat une perspective plus globale intégrant toutes les dimensions de la problématique des matières résiduelles : récupération, valorisation, élimination, réutilisation, sans oublier les retombées régionales.

Parmi leurs principaux arguments :

- le projet d'agrandissement contribue à créer un mégasite et il sera difficile d'en contrôler les impacts ;
- la méthode proposée (site par atténuation selon eux) n'est pas conforme aux exigences environnementales ;
- l'agrandissement servira surtout à accueillir les déchets provenant de l'extérieur, alors que le site actuel pourrait répondre aux besoins de la région pour encore 20 ans ;
- EBI se retrouve dans une situation de monopole qui n'est pas propice au développement de petites entreprises locales.

Selon eux, l'entente à long terme avec Dépôt Rive-Nord crée un dangereux précédent puisqu'il n'est pas possible de prédire ce que sera la situation concernant la gestion des matières résiduelles dans 20 ans.

- **Les employés de EBI** sont demeurés plutôt discrets, sauf lors d'une assemblée du conseil pour exprimer des craintes concernant leur emploi. À leurs yeux, plusieurs postes sont conditionnels à la réalisation du Projet.

### **Un enjeu majeur : l'accès à une information de qualité**

L'analyse de presse nous permet également d'identifier un problème majeur qui empêche le public d'avoir une opinion éclairée ou précise à l'égard du Projet. Les informations qui circulent sont rarement appuyées sur des faits avérés et sont souvent basées sur des impressions ou des interprétations subjectives.

C'est le cas notamment des spéculations concernant les liens de cause à effet entre la présence de biogaz dans l'air ambiant et l'incidence des cas de cancer dans la région.

Par ailleurs, plusieurs intervenants se contredisent et il n'y a pas possibilité de savoir qui dit vrai. Mentionnons le fait que personne ne s'entend sur la quantité de déchets enfouie sur le site en provenance de l'extérieur de la région.

Il y a aussi beaucoup d'imprécision en ce qui concerne la durée de vie de la cellule actuellement en exploitation et la superficie exacte de la nouvelle cellule. Dans le cas des odeurs et de la contamination de l'eau, les discussions ont plus souvent lieu sur la base d'observations et d'impressions plutôt que de données scientifiques.

Jusqu'à présent, il y a eu beaucoup de scepticisme quant au processus de consultation publique. Certains affirment qu'on ne fait que cautionner des décisions déjà prises et que le tout ne sert qu'à donner une belle image à EBI.

### **Image de EBI**

Si au départ EBI semble jouir d'une bonne image, notamment à titre d'entreprise intégrée dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et en raison de sa contribution au mieux-être de la population régionale, le débat qui a pris place en 1999 est venu ternir quelque peu cette image.

L'analyse de presse met également en lumière une méconnaissance de l'entreprise et de sa structure opérationnelle puisque la presque totalité des articles recensés font référence à EBI alors que le site d'enfouissement est sous la responsabilité de Dépôt Rive-Nord. Par exemple, on fait abondamment mention de l'entente entre la MRC de Joliette et EBI quand le signataire de ladite entente est SSRS.

Par ailleurs, on fait de plus en plus référence (de façon justifiée ou non) au caractère monopolistique de l'entreprise, à son manque de transparence lorsqu'il s'agit de fournir l'information concernant l'exploitation de son site, à son manque de participation dans le cadre de la table de concertation ainsi qu'au problème des odeurs (captage des biogaz) qui persiste malgré les mesures mises en place. De plus, on doute des mesures prises par l'entreprise pour assurer un suivi environnemental adéquat.

Il ressort également que certains opposants au projet auraient été victimes d'intimidation de la part de l'entreprise.

## 4 LE RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INFORMATIONS ET INTERVENTIONS

1994 / 1995 / 1996

<b>Citoyens</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des citoyens se disent inquiets du retard de la publication du rapport concernant le contrôle et la gestion du site d'enfouissement des déchets des MRC de Joliette et de D'Autray.</li> </ul>
<b>Groupes environnementaux</b>	
Généralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation d'une table de concertation composée de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amis de l'environnement de Brandon ;</li> <li>- Bande à Bonn'eau de Lanoraie ;</li> <li>- Groupe Éco-Bayolle de Sainte-Élizabeth ;</li> <li>- Regroupement vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier (RV-SGB).</li> </ul> </li> </ul>
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Table de concertation demande l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan intégré de gestion des matières résiduelles pour les MRC.</li> </ul>
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<ul style="list-style-type: none"> <li>RV-SGB dénonce EBI (Dépôt Rive-Nord) concernant des travaux de creusage non conformes au permis émis et qui ont mené à l'assèchement d'un lac (selon avis d'infraction émis par le MEF).</li> <li>Table de concertation demande que le site soit réservé aux déchets des MRC de Joliette et de D'Autray.</li> <li>Table de concertation questionne la sélection du site pour l'enfouissement de déchets : si une analyse rigoureuse était effectuée, le site pourrait ne pas satisfaire aux normes.</li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intimidation : table de concertation dénonce la pratique de SLAPP (<i>Strategic Lawsuit Public Participation</i>) de EBI (Dépôt Rive-Nord), qui consiste à prendre des mesures juridiques pour faire taire un opposant, Gaétan Bayeur, président du RV-SGB.</li> </ul>
<b>EBI (Dépôt Rive-Nord)</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annnonce de l'augmentation de la capacité de récupération des installations de Nord Ben.</li> </ul>

**1997 / 1998**

<b>Citoyens</b>	
Développement économique / emploi	<ul style="list-style-type: none"><li>• Citoyens de Sainte-Geneviève en faveur de la création d'un parc industriel à proximité du site de Dépôt Rive-Nord, lequel contribuera à la création d'emplois dans la région. Prise de position contre le projet par le conseiller de Sainte-Geneviève-de-Berthier, M. G. Bayeur.</li></ul>
<b>Autorités publiques</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"><li>• EBI est reconnue pour la qualité de son approche (juin 1997)<ul style="list-style-type: none"><li>- Sont des protecteurs de l'environnement et un plus pour la MRC (Fernande Richard, maire de Saint-Paul).</li><li>- Leaders dans le domaine de la récupération (René Vincent, maire de Saint-Thomas).</li><li>- EBI récupère le plus possible pour enfouir le moins possible (bureau du député).</li></ul></li></ul>
<b>EBI (Dépôt Rive-Nord)</b>	
Développement économique / emploi	<ul style="list-style-type: none"><li>• EBI se dit en faveur d'un parc industriel à proximité de son site et prête à participer à son développement.</li></ul>
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Modernisation des installations de Récupération Nord-Ben et de Pépinière Tholano (2 millions \$).</li><li>• EBI est présentée comme participant aux efforts visant la réduction du volume de déchets dirigés vers les sites d'enfouissement.</li></ul>

**1998**

<b>Citoyens</b>	
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plaintes de citoyens concernant les odeurs nauséabondes persistantes au site de Sainte-Geneviève (Pierre Belhumeur)</li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les citoyens doivent être mieux informés quant aux enjeux liés à ce qu'on peut appeler un mégadépotoir (Laurent Brissette, homme d'affaires).</li> </ul>
<b>Groupes environnementaux</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque MRC devrait prendre en charge ses déchets afin d'éviter des mégasites comme celui de Dépôt Rive-Nord, selon RV-SGB.</li> </ul>
<b>Autorités publiques</b>	
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorités de la MRC de D'Autray appuient les citoyens dans leurs demandes pour en savoir davantage concernant la gestion du site de Sainte-Geneviève (quantité et provenance des déchets, gestion des biogaz, contrôle de la qualité des eaux, etc.)</li> </ul>
<b>Médias (Louis Darveau, éditorialiste)</b>	
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Souligne que plusieurs torchères sur le site ne fonctionnent pas.</li> <li>Aucune action n'est entreprise concernant les biogaz puisque le site n'est soumis à aucune réglementation.</li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Souligne le manque de transparence de EBI lorsqu'il s'agit de fournir des détails sur ses activités.</li> </ul>
<b>EBI (Dépôt Rive-Nord)</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>EBI acquiert Récupération Asselin – Mention du monopole de plus en plus évident exercé par EBI dans la région et de l'augmentation des coûts pour la cueillette des déchets des citoyens desservis jusqu'à maintenant par Asselin (3 fois plus cher alors que la fréquence est deux fois moindre).</li> </ul>
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de systèmes pour recueillir et éliminer les biogaz (nov.).</li> <li>Reconnaît que de nouvelles matières (notamment des résidus de bois) ont pu contribuer au dégagement d'odeurs et s'engage à prendre des mesures concrètes pour corriger la situation.</li> </ul>
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site compte une cinquantaine de piézomètres qui assurent le monitoring de la qualité de l'eau.</li> </ul>



**1999**

<b>Citoyens</b>	
Gestion des matières résiduelles	<p><u>Contrat de 20 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La MRC a conçu son appel d'offres pour que seulement EBI puisse soumissionner. Les petites entreprises n'ont pas les ressources pour un tel contrat (Sylvain Lafortune).</li> </ul>
Suivi environnemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun inspecteur ne s'est rendu sur le site entre le 15 mai et le 29 octobre 1998 (Laurent Brissette, homme d'affaires).</li> </ul>
Information et consultation publique	<p><u>Contrat de 20 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tel contrat est un accroc à la démocratie puisqu'il dépasse largement celui octroyé aux élus (dont le terme est de 4 ans) (Ghislaine Guindon).</li> </ul>
<b>Groupes environnementaux</b>	
Gestion des matières résiduelles	<p><u>Contrat de 20 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) et Réseau québécois de gestion écologique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contre la décision d'octroyer à une seule entreprise la gestion des déchets de toute une région. Situation de monopole qui empêche la création de petites entreprises d'économie sociale.</li> <li>- Va à l'encontre des objectifs de récupération à l'échelle locale et de création d'une industrie environnementale locale. Contrat ne contient aucun objectif de récupération, ni aucune obligation de résultats.</li> <li>- Contrat ne contient aucune incitation au recyclage et à la valorisation.</li> <li>- Aucun contrat ne devrait être accordé tant qu'on ne connaît pas le plan québécois des matières résiduelles.</li> <li>- Processus d'appel d'offres bâclé et favorisait EBI.</li> <li>- Les avantages économiques d'un contrat de 20 ans sont minimes, à peine 1 \$ par foyer (environ 500 000 \$).</li> </ul> </li> <li>• Pierre Morency, écologiste : le contrat est dangereux pour la MRC puisqu'il est impossible de prévoir ce que sera le marché de la récupération dans 20 ans et les conditions permettant à EBI d'atteindre ses objectifs.</li> </ul>
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RV-SGB, Gaétan Bayeur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un des plus beaux secteurs transformé en lieu dégradé.</li> <li>- Jamais eu d'études d'impact sur l'environnement, ni sur la justification des agrandissements du site.</li> <li>- Site loin d'être un choix judicieux : sol perméable et nappe phréatique peu profonde propices à la contamination.</li> <li>- Mode de gestion inapproprié au milieu : nature du terrain et</li> </ul> </li> </ul>

1999 (suite)	proximité de la nappe phréatique forcent l'étalement des déchets sur une large superficie, ce qui maximise les impacts.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RV-SGB, Gaétan Bayeur : odeurs perceptibles à des kilomètres.</li> </ul>
Information et consultation publique	<p><u>Contrat de 20 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CREL et RV-SGB</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au sujet du COSE : la table de concertation annoncée est une occasion pour EBI de se fabriquer une bonne image.</li> <li>- Processus de consultation court-circuité. Tout s'est passé trop vite.</li> <li>- Consultation publique, un exercice bidon qui ne sert qu'à cautionner une décision déjà prise.</li> <li>- Débat public, un exercice fondamental pour que la politique de gestion corresponde aux besoins et attentes des citoyens.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Autorités publiques</b>	
Gestion des matières résiduelles	<p><u>Contrat de 20 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>ministre des affaires municipales</b>, Louise Harel, rejette le contrat accordé par MRC Joliette à Dépôt Rive-Nord puisque prématuré par rapport au plan de gestion des matières résiduelles et que dans le contexte il aurait constitué un précédent gênant.</li> <li>• <b>M. Hénault, préfet de la MRC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un contrat d'une durée de 5 ans plutôt que 20 ans sera plus coûteux pour les citoyens.</li> <li>- Contrat de 20 ans répond dans une large mesure aux attentes du plan québécois de gestion des matières résiduelles.</li> <li>- Ce sont les groupes écologiques extérieurs à la région qui ont fait avorter le projet. Ils veulent faire de la MRC un cas-type dans leurs revendications au sujet de la gestion des déchets.</li> </ul> </li> <li>• <b>Municipalité de Saint-Zénon</b> : contre l'obligation de transporter ses déchets jusqu'au site de Dépôt Rive-Nord. Frais de transport trop élevés et disponibilité de sites adéquats à proximité de Saint-Zénon.</li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gilles Baril, député</b> : de nombreuses personnes sont victimes d'intimidation de la part de EBI.</li> </ul>

2000

<b>Citoyens</b>	
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des citoyens s'opposent à l'agrandissement du site d'enfouissement en raison des odeurs nauséabondes qu'il dégage (consultation dans le cadre d'une réunion de la MRC de Joliette).</li> </ul>
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des citoyens soutiennent que l'eau est devenue imbuvable (consultation dans le cadre d'une réunion de la MRC Joliette).</li> <li>Mention qu'on a constaté la présence de substances (eaux brunes) dans les ruisseaux autour du site.</li> </ul>
Bruit et circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des citoyens font état des inconvénients causés par la circulation lourde et intense sur la route menant au dépotoir (consultation dans le cadre d'une réunion de la MRC Joliette).</li> </ul>
<b>Groupes environnementaux</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>RV-SGB</b> : réitère son message concernant la nécessité d'avoir un véritable plan de gestion des matières résiduelles adapté aux besoins et attentes de la population.</li> <li><b>CREL</b> : en faveur d'une gestion publique des déchets (par opposition à l'octroi de contrats à des entreprises privées).</li> </ul>
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>RV-SGB</b> : selon les directives des autorités environnementales, les sites par atténuation comme celui de Sainte-Geneviève devraient être fermés.</li> </ul> <p><u>Projet d'agrandissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupes environnementaux opposés au projet puisque non nécessaire : le site actuel a une durée de vie de 50 ans si on se limite aux déchets de la région.</li> <li>Opposition à l'agrandissement puisque cela servira à accueillir les déchets de Montréal.</li> <li>70 % des déchets proviennent de l'extérieur de la région.</li> <li><b>RV-SGB (M. Coulombe)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande que le site soit réservé aux déchets de la région.</li> <li>- 95 % des déchets proviennent de l'extérieur de la région (ce qui représente 10 % des déchets du Québec).</li> <li>- Le site est en voie de devenir un monstre incontrôlable.</li> <li>- Refus que la région devienne le dépotoir de Montréal.</li> <li>- Le site est aménagé sans référence à des normes sécuritaires (sans membrane étanche, sans système de traitement du lixiviat et de captation des biogaz).</li> <li>- L'important n'est pas d'agrandir mais de sécuriser le site actuel.</li> </ul> </li> </ul>

2000

<b>Groupes environnementaux (suite)</b>	
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RV-SGB</b> (M. Coulombe)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Panache de contamination dans l'eau souterraine émane du site et se dirige vers la rivière Saint-Joseph (citation d'un rapport du MEF de 1993).</li> <li>- La contamination de l'eau est la cause de problèmes sociaux.</li> </ul> </li> </ul>
Bruit et circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RV-SGB</b> (M. Coulombe) : plus de 1000 camions par semaine se rendent au dépotoir, puisque 90 % des déchets viennent de l'extérieur de la région.</li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La plupart des groupes environnementaux font remarquer le manque de transparence dans le dossier à l'égard des citoyens, ils ont été mis à l'écart des décisions prises.</li> <li>• Nécessité d'entreprendre des études indépendantes et non pas celles de l'entreprise.</li> <li>• Indication que la Loi 90 oblige les MRC à tenir des séances de consultation publique sur la gestion des déchets.</li> <li>• Indication que le site a déjà fait l'objet de travaux d'agrandissement dans le passé, sans études d'impact et sans consultation publique.</li> <li>• <b>RV-SGB</b> : processus ne sert qu'à appuyer une décision déjà prise, les projets concernant le site n'ont jamais été approuvés par les citoyens concernés.</li> </ul>
<b>Médias (Louis Darveau, éditorialiste)</b>	
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souligne le manque d'information fournie aux citoyens par les autorités et par EBI. Mentionne que ne pas tout dire, c'est mentir un peu.</li> </ul>
<b>Autorités publiques</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Municipalité de Saint-Thomas</b> : dépôt d'une pétition de 1350 signatures (la presque totalité des résidents) contre le projet d'agrandissement du site d'enfouissement. La pétition demande également de cesser l'importation de déchets.</li> <li>• <b>M. Hénault, préfet de la MRC de Joliette</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Loi ne permet pas d'interdire l'importation de déchets de l'extérieur de la région.</li> </ul> </li> </ul>
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Hénault, préfet de la MRC de Joliette</b> indique que Dépôt Rive-Nord exploite le site en conformité avec les réglementations.</li> <li>• Commission de la gestion de l'eau du BAPE souligne l'urgence de fermer les sites par atténuation.</li> </ul>

2000 (suite)	<p><u>Projet d'agrandissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Municipalités de Saint-Joseph-de-Lanoraie, Lanoraie d'Autray et Sainte-Geneviève-de-Berthier</b> s'inscrivent contre le projet :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un site par atténuation ne permet pas la récupération des eaux de lixiviation.</li> <li>- La tourbière de Lanoraie (bassin versant du site d'enfouissement) est en danger. C'est la source d'eau de la municipalité.</li> <li>- Une partie des tourbières du bassin versant sont des réserves écologiques, lesquelles seraient ainsi menacées.</li> <li>- EBI n'est pas en mesure de garantir que le mur de bentonite est tout à fait sûr à long terme.</li> <li>- Un agrandissement signifie la croissance des importations de déchets.</li> </ul> </li> </ul>
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les analyses effectuées par les autorités gouvernementales à l'aide du labo mobile TAGA démontrent que les émanations du site ne sont pas toxiques même si désagréables. Les odeurs sont attribuées aux activités de compostage.</li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Hénault, préfet de la MRC de Joliette</b> : souligne l'importance d'obtenir toutes les informations concernant l'exploitation du site et sa durée de vie. Important d'éliminer les déclarations contradictoires et de s'en tenir aux faits avérés.</li> <li>• Selon une directive du BAPE : les propriétaires de sites devraient fournir aux citoyens en périphérie des bilans de qualité de leurs puits.</li> </ul>
<b>EBI (Dépôt Rive-Nord)</b>	
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annonce de la mise en place d'une « info-ligne » pour répondre aux questions des citoyens concernant le site d'enfouissement. EBI indique qu'elle est ouverte au dialogue avec les citoyens.</li> </ul>

2001

<b>Citoyens</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résidents de Saint-Thomas</b> : demandent un plan de gestion des déchets, suivi d'une consultation publique.</li> </ul>
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<p><u>Projet d'agrandissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Citoyens de Saint-Thomas contre le projet</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- EBI ne cherche qu'à obtenir plus d'espace pour les déchets de l'extérieur.</li> <li>- Une question de \$ : Saint-Thomas capitule pour 1 M \$ et EBI pour facturer 3 milliards \$ pour la durée du contrat. (Mention que la municipalité s'est faite acheter).</li> <li>- Site actuel est suffisant pour au moins 30 ans si la priorité est accordée au recyclage et à la récupération.</li> <li>- Au moins 25 ans si le site est réservé à la région.</li> <li>- 13 maisons situées à proximité du site à vendre et seule EBI est intéressée.</li> <li>- Possibilité de perte de contrôle si l'entreprise est vendue à une société américaine.</li> </ul> </li> <li>• <b>Propriétaires des rangs Saint-Albert et des Cascades</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandent le refus du projet en raison des odeurs, de la circulation croissante et de la dévaluation de leurs propriétés.</li> </ul> </li> </ul>
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émanations rendent la vie impossible aux gens.</li> </ul>
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Citoyens de Saint-Thomas et propriétaires des rangs Saint-Albert et des Cascades</b> : soulignent la contamination indéniable de la nappe phréatique.</li> </ul>
Bruit et circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Blais Hall, citoyenne</b> : « EBI a détruit mon coin de paradis, elle a amputé mon terrain, le nombre de camions ne cesse d'augmenter. Cela a des impacts sur ma santé physique et morale. »</li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Citoyens de Saint-Thomas</b> : la gestion des déchets devrait être publique et les plans soumis à une consultation populaire.</li> </ul>
<b>Groupes environnementaux</b>	
Généralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargissement de la coalition <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amis de l'environnement de Brandon ;</li> <li>- Bande à Bonn'eau de Lanoraie ;</li> <li>- Groupe Éco-Bayolle de Sainte-Élizabeth ;</li> <li>- Regroupement vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier (RV-SGB) ;</li> <li>- Comité d'action politique des étudiants du Cégep de Joliette ;</li> <li>- Comité des citoyens de Saint-Thomas ;</li> <li>- Conseil central CSN de Lanaudière ;</li> <li>- Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.</li> </ul> </li> </ul>

2001

<b>Groupes environnementaux (suite)</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RV-SGB</b> : le projet ne doit pas être approuvé avant le dépôt d'un plan de gestion des matières résiduelles pour la MRC.</li> </ul>
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<p><u>Projet d'agrandissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CREL</b> : contre la création d'un mégasite (capacité de 30 millions de tonnes) qui aura l'envergure de la carrière Miron, l'un des plus importants en Amérique du Nord.</li> </ul>
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RV-SGB (Coulombe)</b> : la nappe phréatique est en danger.</li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RV-SGB</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande la reprise des activités de COSE et que EBI agisse avec transparence.</li> <li>- Demande pourquoi l'entente entre la MRC et EBI n'est pas soumise au public.</li> </ul> </li> <li>• Demande pour la mise en place d'un comité de vigilance auquel siègeraient 4 riverains pour éviter que des demi vérités soient transmises aux citoyens.</li> <li>• <b>Front québécois pour une gestion écologique des déchets et UQCN</b> donnent leur appui au RV-SGB : ses membres sont victimes d'intimidation alors que leur objectif est légitime (amélioration de la qualité de vie et de l'environnement).</li> </ul>
<b>Autorités publiques</b>	
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<p><u>Projet d'aménagement d'une cellule technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil municipal de Saint-Thomas : appuie le projet par un vote qui a obligé la mairesse de trancher la question en raison d'un bris d'égalité. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la santé publique confirme qu'il n'y pas de risque pour la santé.</li> <li>- MEF confirme que le site est conforme et les analyses d'eau démontrent qu'il n'y a pas de contamination.</li> <li>- Le site de EBI sera sécuritaire.</li> </ul> </li> <li>• MRC de Joliette : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entente d'une durée de 25 ans avec EBI et acceptation de modifier le schéma d'aménagement.</li> <li>- Compensation financière de 3,6 millions \$ versée à la MRC.</li> <li>- Pénalité imposée si le volume de déchets dépasse le quota prescrit pour une année.</li> </ul> </li> <li>• MRC de D'Autray <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mention de problèmes potentiels pour la MRC puisqu'elle est située dans la direction des vents dominants et dans le sens de l'écoulement des eaux, vers le fleuve et le lac Saint-Pierre.</li> </ul> </li> <li>• Municipalité de Sainte-Geneviève : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un autre site pourrait tout aussi bien faire l'affaire et permettrait d'éviter les impacts considérables associés à un site aussi gigantesque.</li> </ul> </li> </ul>

2001 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'envergure du site de même que les odeurs et les risques de dévaluation des propriétés environnantes risquent de décourager d'éventuels occupants du parc industriel avoisinant.</li> </ul>
Bruit et camionnage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Municipalité de Sainte-Geneviève :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Camionnage intensif contribue à la détérioration des infrastructures routières (coûts additionnels pour les citoyens).</li> </ul> </li> </ul>
<b>EBI (Dépôt Rive-Nord)</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EBI : seule au Québec à fournir tous les services reliés à l'élimination et à la valorisation des déchets ainsi qu'à la récupération et la valorisation des biogaz.</li> </ul>
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<p><u>Projet d'agrandissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>EBI (justification de l'entente) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entente à long terme est avantageuse du point de vue économique.</li> <li>- Nouvelle réglementation suivi à la lettre (normes élevées quant à l'étanchéité des cellules).</li> <li>- Méthode (mur de bentonite) déjà utilisée ailleurs dans la province (en Mauricie par exemple).</li> <li>- Investissement de 25 M \$ en 25 ans dans un cadre plus surveillé que jamais.</li> <li>- Projet permet de consolider des emplois dans la région.</li> <li>- Des outils de contrôle et des technologies environnementales de pointe seront en place.</li> <li>- La méthode utilisée est validée par le MEF.</li> <li>- Mention que les groupes environnementaux font de la désinformation au sujet du site (aucune analyse confirme la contamination des eaux - aucune croissance du nombre de camions depuis 5 ans - aucune croissance prévue concernant le camionnage - pas de stratégie en vue d'acheter les maisons riveraines).</li> <li>- 75 % des déchets proviennent des 6 MRC de Lanaudière, ce qui confirme la vocation régionale du site.</li> <li>- Le site est dans un secteur qui satisfait à toutes les normes environnementales.</li> <li>- Faux de dire que les sites par atténuation existants doivent être fermés.</li> <li>- Aucun lien entre les activités sur le site et la problématique du cancer.</li> </ul> </li> <li>• Employés EBI           <ul style="list-style-type: none"> <li>- inquiets pour leurs emplois si réduction des activités sur le site.</li> </ul> </li> </ul>
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EBI : système de captage des gaz complexe. Il est nécessaire d'y aller étape par étape et de s'assurer qu'il est efficace.</li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EBI : engagement à ce que le projet soit réalisé après l'approbation de la modification au schéma d'aménagement, les études d'impact et les consultations publiques.</li> <li>• EBI : prête à rencontrer le comité visant à informer la population riveraine en vue de trouver des solutions aux préoccupations des citoyens (odeurs, circulation, bruit, qualité de l'eau).</li> </ul>



2002

<b>Groupes environnementaux</b>	
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<p><u>Projet d'agrandissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MRC de Joliette</b> (justification de l'entente) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet d'agrandissement afin de s'assurer de l'espace nécessaire pour l'enfouissement des déchets.</li> <li>- Espace suffisant pour les 20 prochaines années.</li> <li>- Quota établi afin de limiter les importations de déchets.</li> <li>- L'entente avec Dépôt Rive-Nord permet à la MRC d'éviter un décret gouvernemental qui nous aurait obligé d'accepter les déchets des autres régions.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Autorités municipales et gouvernementales</b>	
Site de Ste-Geneviève-de-Berthier / Saint-Thomas	<p><u>Projet d'agrandissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RV-SGB</b> (Bayeur) : contrairement aux informations divulguées au départ la cellule aura une superficie de 450 000 m<sup>2</sup> plutôt que 100 000 m<sup>2</sup>.</li> <li>• <b>Front commun pour une gestion écologique des déchets</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accuse le gouvernement du Québec d'avoir abdicqué dans le dossier de l'agrandissement du site pour servir ses propres intérêts (ministre Boisclair est aussi responsable de la métropole).</li> <li>- Le site reçoit 75 % des déchets domestiques du Québec (entre 20 et 30 millions de tonnes pour la période de l'entente).</li> </ul> </li> <li>• <b>CSN Lanaudière</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionne également le comportement du ministre Boisclair qui semble prendre d'abord les intérêts de la métropole en compte.</li> <li>- Le site deviendra un gigantesque dépotoir (sous-entend difficile à contrôler), l'un des plus importants au Québec.</li> <li>- 25 millions de tonnes seront enfouies en 25 ans.</li> <li>- Compte tenu des 50 000 tonnes de déchets que produit la région par année, le site actuel est suffisant pour encore 20 ans.</li> </ul> </li> </ul>
Information et consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CSN Lanaudière et RV-SGB</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inconcevable que la MRC ait accepté le projet avant d'adopter le plan de gestion des matières résiduelles tel que prévu par la Loi.</li> </ul> </li> </ul>
<b>EBI (Dépôt Rive-Nord)</b>	
Gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une filiale de EBI (Nord Ben) investit pour accroître la capacité de ses installations de récupération.</li> </ul>
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude réalisée par HGE pour le compte de EBI confirme la qualité de l'eau : aucun problème de contamination lié aux activités sur le site.</li> </ul>

## **ANNEXE C**

---

Guide d'entrevue

## Étude de perception Guide d'entrevue

### Connaissance du projet

- Connaissez vous le projet ?
- Comment en avez vous été informé ?
- Est ce que les gens de la région connaissent le projet ?
- Quel est selon vous le degré de connaissance générale du projet ?
- Qui en est informé?
- Comment ont ils été informés ?

### Connaissance du promoteur

- Connaissez vous le promoteur ?
- Que connaissez vous des activités du promoteur ?
- Quel est selon vous le degré de connaissance du promoteur et de ses activités dans la région?
- Le promoteur est il connu au-delà de la région?

### Opinion générale face au projet

- Que pensez vous du projet?
- Quelle est à votre avis la perception générale face au projet?

### Enjeux et impacts du projet

- Quels sont les grands enjeux du projet ?
- Quelles sont les principales préoccupations et attentes face au projet ?
- Quels sont les principaux impacts du projet (positifs et négatifs) ?
- Quels sont les points forts et les points faibles du projet?
- Quelle est selon vous la dimension la plus sensible du projet (juridique, technique, environnementale, sociale, politique, économique, culturelle) et pourquoi ?
- Quelles sont à votre avis les conditions essentielles à la réussite du projet?
- Quels sont à votre avis les facteurs qui pourraient freiner ou faire avorter le projet ?

### Information et consultation

- Vous considérez vous suffisamment informé sur le projet ?
- Avez vous des attentes face à l'information et à la consultation sur le projet?
- Qui devrait être consulté et sur quoi ?
- Quand devrait se tenir la consultation ?
- Devrait-on établir des mécanismes d'information et de consultation du public :
  - durant le développement du projet ?
  - au cours de l'exploitation régulière du site ?
- Quelles seraient selon vous les bases de ce mécanisme de liaison entre le promoteur et la collectivité voisine ?
- Quel devrait être son rôle et sa fonction ?

## **ANNEXE D**

---

Lettres d'invitation et de remerciement

Le 31 mars 2003

«TITRE» «PRÉNOM» «NOM»  
«ADRESSE»

**Objet : Invitation à participer à une consultation sur le projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement de matières résiduelles à notre site de Saint-Thomas**

«TITRE» «NOM»,

Une équipe de spécialistes réalise actuellement une étude d'impact concernant le projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement de matières résiduelles à notre site de Saint-Thomas. L'aménagement de cette nouvelle cellule permettrait de maintenir le service collectif de disposition de matières résiduelles que nous offrons depuis plusieurs années déjà.

Dans le cadre de l'étude d'impact, Dépôt Rive-Nord prévoit la tenue d'un exercice de consultation publique pour prendre en compte les attentes et préoccupations des citoyens riverains et des groupes concernés par le projet. Les données recueillies permettront d'arrimer le mieux possible ce projet aux besoins du milieu. Elles serviront également à orienter le contenu d'un futur programme d'information et de consultation.

Dépôt Rive-Nord a mandaté le Service-conseil Communications et affaires publiques de TECSULT pour réaliser cet exercice. C'est pourquoi des spécialistes de cette firme organiseront prochainement des rencontres sur une base privée et confidentielle avec des riverains et des personnes provenant de différents groupes concernés. Ils communiqueront sous peu avec vous pour fixer une date de rencontre.

Nous considérons fort importante votre participation à cette consultation et espérons que vous y prendrez part. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, «TITRE» «NOM», l'expression de nos sentiments distingués.

Luc Turcotte, ing.  
Directeur du développement et représentant du promoteur

c.c. : Hélène Laplante, directrice du Service Communications et affaires publiques, TECSULT  
Claude Brouillard, directeur de projets Communications et affaires publiques, TECSULT

Le 27 juin 2003

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Fonction»  
«Nom\_de\_la\_société»  
«Adresse\_Ligne\_1»  
«Adresse\_Ligne\_2»  
«Ville» (Québec) «Code\_postal»

**Objet :           Votre participation à une consultation sur le projet d'aménagement d'une  
cellule d'enfouissement technique à notre site de Saint-Thomas**

«Titre» «Nom»,

Nous tenons à vous remercier de votre participation aux rencontres de consultation sur le projet d'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement technique à notre site de Saint-Thomas. Réalisées par les consultants du Service-conseil en Communications et affaires publiques de TECSULT entre les 3 avril et 13 mai derniers, ces rencontres ont permis de recueillir des informations fort pertinentes dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement présentement en cours.

Cet exercice visait en effet à prendre en compte les attentes et préoccupations des citoyens riverains et des groupes concernés par le projet. Ainsi, les résultats de la consultation ont été présentés aux différents spécialistes responsables de préparer l'étude d'impact sur l'environnement qui sera soumise prochainement au ministère de l'Environnement du Québec (MENV). Les informations transmises ont été particulièrement utiles et ont permis d'accroître significativement la valeur du rapport qui sera soumis aux autorités gouvernementales.

De plus, le bilan de la consultation sera intégré au rapport d'étude d'impact. Enfin, les informations obtenues ont également servi à orienter le contenu du programme d'information et de relations avec les collectivités, dont la mise en œuvre est prévue à l'automne prochain.

Nous vous remercions encore de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, «Titre» «Nom», l'expression de nos sentiments distingués.

Luc Turcotte, ing.  
Directeur de l'ingénierie et représentant du promoteur

c.c. : Hélène Laplante, directrice, Service-conseil en Communications et affaires publiques de  
TECSULT

## **ANNEXE E**

---

Bilan de la participation

**Bilan de la participation  
Étude de perception**

	SOLLICITÉS	CONTRIBUTIONS
<b>Municipalités et MRC (élus)</b>	6	4
Municipalité de Saint-Thomas		
Paroisse Sainte-Geneviève-de-Berthier		
Municipalité de Lanoraie		
Municipalité de Berthierville		
MRC de Joliette		
MRC de D'Autray		
<b>Administrations municipales</b>	6	5
Municipalité de Saint-Thomas		
Paroisse Sainte-Geneviève-de-Berthier		
Municipalité de Berthierville		
MRC de Joliette		
MRC de D'Autray		
<b>Administrations publiques régionales et provinciales</b>	4	2
Ministère de l'Environnement du Québec, région de Lanaudière		
Ministère des Transports du Québec, centre de services de Joliette		
Direction de la santé publique de Lanaudière		
Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)		
<b>Acteurs socio-économiques</b>	9	8
Centre local de développement (CLD) de D'Autray		
Centre local de développement (CLD) de Joliette		
Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière		
Clients Dépôt Rive-Nord		
Employés Dépôt Rive-Nord		
Société Saint-Vincent-de-Paul		
<b>Groupes environnementaux</b>	4	2
Comité de suivi environnemental de Lanaudière (COSE)		
Conseil régional de l'environnement (CRE) de Lanaudière		
Le regroupement Vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier		
La Bande à Bonn'Eau de Lanoraie		
<b>Voisins du site</b>	5	3
Citoyens de Saint-Thomas		
Citoyens de Sainte-Geneviève-de-Berthier		
Citoyens de Lanoraie		
<b>Citoyens de la région</b>	5	1
Citoyens de Saint-Thomas		
Citoyens de Sainte-Geneviève-de-Berthier		
Citoyens de Lanoraie		
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>25</b>